



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

88^e séance plénière

Jeudi 7 avril 2005, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 45 et 55 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Rapport du Secrétaire général (A/59/2005)

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) :
J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des 19 pays membres du Groupe de Rio : l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, El Salvador, l'Équateur, le Guatemala, le Guyana, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, le Pérou, la République dominicaine, l'Uruguay et le Venezuela.

Il nous semble que commence, avec la tenue de ces consultations, la seconde phase du processus de préparation de la séance plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, convoquée en application de la résolution 58/291 pour examiner les progrès accomplis dans la réalisation de tous les engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les acquis obtenus dans l'application intégrée et coordonnée des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet

organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social.

À cet égard, le Groupe de Rio aimerait se référer au rapport présenté par le Secrétaire général en application de cette demande de l'Assemblée générale, et intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'ordre pour tous » (A/59/2005). Le Secrétaire général indique que pour établir ce rapport, il est parti de l'expérience acquise au cours des huit années qu'il a occupé le poste de Secrétaire général, en se laissant guider par sa conscience et ses convictions, ainsi que sur son interprétation de la Charte des Nations Unies. Il s'est également inspiré du rapport du Groupe de personnalité de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement et le rapport des experts chargés du Projet objectifs du Millénaire. Le Groupe de Rio souhaite rendre hommage à la contribution ainsi apportée par le Secrétaire général aux débats que nous allons mener en cette période si importante pour l'Organisation des Nations Unies. Le groupe de Rio estime que le rapport du Secrétaire général, « Dans une liberté plus grande », mérite d'être abordé de façon constructive par tous les États Membres. La négociation d'une réforme exige en effet que nous fassions preuve d'une grande souplesse dans la recherche d'accords et de consensus.

Par ailleurs, le Groupe de Rio considère que le sommet prévu en septembre prochain doit constituer une occasion de démontrer notre attachement à

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



l'importance du multilatéralisme comme moyen de relever les défis présentés par la lutte pour l'élimination de la faim et de la pauvreté, pour le développement économique et social de tous nos peuples, par la nécessité de disposer d'un concept efficace de sécurité collective, et par le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous les êtres humains, dont le bien-être doit constituer le centre de nos préoccupations.

De ce point de vue, le sommet de septembre prochain représente une occasion privilégiée de procéder à une analyse objective du fonctionnement de notre Organisation après 60 ans d'existence, ainsi que d'adopter, tant sur le plan normatif que sur le plan institutionnel, les mesures novatrices et courageuses nécessaires pour adapter cet instrument unique qu'est l'Organisation des Nations Unies aux défis du nouveau Millénaire.

À cet égard, les pays membres du Groupe de Rio se déclarent prêts à offrir toute leur collaboration à ce travail afin que l'ONU puisse jouer le rôle qui lui revient, aussi bien dans les domaines relatifs à la paix et à la sécurité que dans ceux qui relèvent du développement économique et social et de la protection et de la promotion des droits de l'homme, en cette nouvelle phase des relations internationales.

Le Groupe de Rio estime qu'au cours de l'examen intergouvernemental des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général, il faudrait continuer de développer les thèmes sociaux et ceux relatifs au développement, en mettant l'accent sur les questions qui ont été couvertes par les grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies au cours desquelles il a été souligné, à juste titre, qu'il était nécessaire d'améliorer les conditions de vie de tous et d'assurer le respect des droits de l'homme. Dans ce contexte, nous pensons qu'il est également nécessaire que les différentes situations que connaissent les pays à revenu intermédiaire, ainsi que celles propres aux économies vulnérables et de faible ampleur, bénéficient d'un examen approprié en ce qui concerne les textes issus du sommet de 2005, afin de garantir qu'en 2015 nous aurons progressé dans nos efforts visant à apporter des conditions de vie meilleures à nos populations et que nous ne nous serons pas laissés glisser le long de la pente dangereuse de l'augmentation de la pauvreté et de la marginalisation dont nous sommes témoins aujourd'hui.

Dans cette perspective, nous souhaitons souligner que l'ouverture des marchés et les progrès dans le cycle de négociations de Doha pour le développement n'ont jamais été, ni ne sont et ne devraient pas être présentés comme étant liés à quelque condition que ce soit. Dans ce même contexte, toute approche de la question doit continuer d'approfondir le problème de la dette extérieure de nos pays, en y associant le concept important de l'endettement tolérable non seulement pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais également pour celle de ce que l'on appelle les objectifs complémentaires du Millénaire pour le développement. D'autre part, nous pensons que l'accent, ainsi placé, comme je l'ai dit, sur les questions de développement doit également prendre en considération les rapports étroits qui existent entre le développement durable, la stabilité des systèmes économique, politique, social et environnemental, la démocratie, la jouissance universelle des droits de l'homme et la paix nationale et internationale et, par conséquent, la sécurité, y compris face aux catastrophes naturelles.

Le Groupe de Rio souhaiterait également souligner l'importance de l'initiative de lutte contre la faim et la pauvreté qui, entre autres aspects, envisage un ensemble de mécanismes novateurs pour le financement du développement afin d'accroître les niveaux actuels d'aide publique au développement dans la perspective des engagements et des accords conclus et contenus dans le Consensus de Monterrey.

Le Groupe de Rio partage l'avis du Secrétaire général, et l'a déjà indiqué, selon lequel il est urgent que les pays développés qui ne l'ont pas encore fait établissent des échéances afin d'atteindre l'objectif de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement et de veiller à ce que cette même aide parvienne le plus rapidement possible aux pays qui sont le plus en retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire. Nous le redisons : l'objectif n'est autre que 0,7 % du revenu national brut.

Finalement, en matière de réforme, le Groupe de Rio estime que les progrès qui peuvent être réalisés sur le plan normatif doivent être appuyés par des changements institutionnels cohérents qui contribuent à une mise en pratique viable des accords obtenus en matière de développement, de sécurité et de défense universelle des droits de l'homme.

Pour notre Groupe, la démocratie est une valeur universelle. C'est pour cela, comme l'ont dit nos chefs d'État et Présidents lors du Sommet de San José au Costa Rica, que nous réaffirmons que la consolidation, la préservation et la promotion de la démocratie constituent des conditions fondamentales pour assurer l'équité, la justice, la liberté, la paix et le développement durable de nos peuples. Dans ce contexte, la présidence du Groupe de Rio à savoir, l'Argentine, remercie le Secrétaire général d'avoir énoncé ce principe.

Le Groupe de Rio reconnaît également qu'il est important que l'Organisation des Nations Unies mène à bien le débat sur la réponse que doit apporter la communauté internationale aux cas de violations massives des droits de l'homme ou de génocide. Il faudrait accorder, en tout cas, une attention particulière à la prévention du génocide ou aux violations massives des droits de l'homme. Ce débat doit inclure un cadre juridique qui soit en conformité avec la Charte des Nations Unies.

Pour notre Groupe, toute réforme de l'Organisation devrait accorder la priorité au renforcement de l'état de droit ainsi qu'au respect et à la promotion des droits de l'homme. Le Groupe de Rio partage l'opinion du Secrétaire général selon laquelle l'état de droit se renforce grâce à la participation universelle aux instruments internationaux de protection et de promotion des droits de l'homme. D'autre part, le Groupe de Rio est prêt à examiner un renforcement des institutions dans le domaine de la défense des droits de l'homme, étant entendu que la Commission des droits de l'homme a besoin d'être réformée.

Le Groupe de Rio voit avec intérêt le débat au sein de l'Assemblée générale sur l'emploi de la force, en conformité avec la Charte des Nations Unies.

La proposition tendant à créer une commission de consolidation de la paix est une question importante, qui doit être largement débattue par tous les États Membres dans le cadre de l'Assemblée générale.

Pour notre Groupe, la lutte contre le terrorisme justifie que soit établie, dans la convention qui est en cours d'élaboration, une définition du terrorisme qui nous permette d'affronter ce fléau dans une optique multilatérale et à l'unisson. La dimension des droits de l'homme et du respect de la légalité doit toujours faire partie intégrante de la lutte contre le terrorisme.

Notre Groupe est également préoccupé par l'augmentation de la criminalité transnationale organisée, qui, à notre avis, entretient un rapport étroit avec le terrorisme et le problème mondial du trafic illicite des stupéfiants et qui, sans aucun doute, affecte la sécurité de tous nos États. En cela nous sommes d'accord avec le Secrétaire général, qui dans son rapport exhorte tous les États à ratifier et à mettre en œuvre les conventions qui sanctionnent toutes ces activités illicites.

La réforme du Secrétariat doit rendre celui-ci plus efficace et plus efficient. La réforme doit chercher à le rendre plus transparent, à mettre en place des mécanismes de contrôle et d'obligation redditionnelle. Il doit chercher à exceller tant sur les plans éthique que professionnel. Dans ce but, nous souhaiterions prendre connaissance du programme que mettra en œuvre le Secrétaire général pour atteindre cet objectif et nous participerons activement – en tant que groupe et chaque pays pour son compte – à l'analyse que mène à bien l'Assemblée générale sur les mandats et les structures existants pour améliorer la distribution des ressources et éviter les doubles emplois.

Les pays qui font partie du Groupe de Rio s'engagent donc à travailler de manière créative et constructive dans les différentes instances de consultation et de négociation du processus intergouvernemental qui débute aujourd'hui.

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : D'emblée, nous souscrivons pleinement à la déclaration faite par mon ami, le représentant du Samoa au nom du Forum des îles du Pacifique.

Nous sommes en train de distribuer aux délégations le texte intégral de nos observations qui est beaucoup plus long que le texte que je vais présenter maintenant dans le souci d'être bref.

Nous nous félicitons sans aucune réserve du rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005). Il contient des mesures ambitieuses et pragmatiques qui, prises dans leur ensemble, peuvent apporter de grandes améliorations à l'ONU et la rendre plus à même de répondre aux divers dangers et problèmes du XXI^e siècle.

Nous nous réjouissons que le Secrétaire général fournisse une orientation claire pour la Réunion de haut niveau qui se tiendra en septembre ainsi qu'un ensemble détaillé de mesures concrètes à examiner. Il

est impératif que nous saisissons cette occasion sans précédent qu'il nous offre d'adopter des réformes décisives pour l'ONU. L'absence d'un vaste consensus sur un train de réformes porterait un coup sévère à nos intérêts collectifs liés au resserrement de la coopération internationale.

Monsieur le Président, je voudrais également, en mon nom personnel et en celui de mon pays, l'Australie, vous remercier de la manière dont vous dirigez ce processus préparatoire; et notamment d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui. Je voudrais ainsi vous encourager et vous assurer de notre appui constant dans les efforts que vous déployez pour guider les États Membres sur la voie d'un accord qui servira nos intérêts collectifs associés à une ONU plus robuste et plus efficace. Je vous présente ces observations en tant que l'un de vos facilitateurs.

Vu le grand nombre des États Membres qui souhaitent réagir à cet important rapport du Secrétaire général et, suivant l'habitude de l'Australie d'aller droit au but, je me contenterai aujourd'hui de mettre en relief certains des éléments les plus importants de notre déclaration, dont la version intégrale est actuellement distribuée.

Le rapport du Secrétaire général insiste à juste titre sur les besoins spécifiques de l'Afrique. Néanmoins, nous devons veiller à ce que le sommet débouche également sur la reconnaissance des besoins urgents qui sont éprouvés partout en matière de développement, notamment dans la région Asie-Pacifique, où vivent près des deux tiers des plus démunis de la planète, soit 700 millions de personnes. Il faut que soient reconnus les besoins et les défis spécifiques des petits États insulaires en développement dans le domaine du développement, comme cela a été convenu dans la Stratégie de Maurice. La croissance économique est un puissant moteur du développement, qui s'accompagne d'une vaste libéralisation commerciale engagée à la fois par les pays développés et ceux en développement sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce et dans le cadre du cycle de négociations de Doha. Il convient de souligner l'importance du développement et de la croissance économique générée par les échanges commerciaux et de veiller à ce que le sommet crée les conditions favorables à une conclusion rapide des négociations de Doha assortie de résultats concrets.

L'Australie approuve les propositions du Secrétaire général visant à consolider le cadre multilatéral de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Le sommet devrait, plus exactement doit, déboucher sur l'adoption d'un ensemble de mesures concrètes : ouvrir les négociations d'un traité d'interdiction des matières fissiles; maintenir le moratoire sur les essais nucléaires jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; adopter un modèle de protocole additionnel comme norme de garanties; régler la menace posée par la prolifération des armes de destruction massive en augmentant le nombre des pays participant à l'Initiative de sécurité contre la prolifération; conclure un traité sur les armes légères; et intensifier la lutte contre la menace posée par le transfert et l'utilisation illicites des systèmes de défense aérienne portables.

L'Australie salue la stratégie générale de lutte contre le terrorisme que le Secrétaire général a annoncée à Madrid et convient de la nécessité d'efforts concertés pour finaliser le projet de convention globale relative au terrorisme. L'Australie s'est également félicitée de la récente adoption, par le Comité spécial chargé d'élaborer des instruments juridiques pour la prévention des actes de terrorisme, du texte d'une convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Nous espérons vivement qu'une fois adoptée par l'Assemblée générale, elle sera ouverte à signature dès le premier jour du sommet.

L'Australie a hâte de recevoir des précisions supplémentaires sur la commission de consolidation de la paix, compte tenu du rôle majeur qu'elle pourrait, selon nous, avoir dans le règlement des problèmes spécifiques aux États fragiles. La création d'une commission pragmatique et efficace devrait être l'un des aboutissements fondamentaux du sommet.

En outre, l'Australie se félicite que le Secrétaire général cautionne la nouvelle norme de « responsabilité de protéger », prônant son adhésion et invitant à y recourir chaque fois que les gouvernements nationaux sont incapables ou refusent de protéger leurs citoyens. Nous souscrivons également à la proposition du Secrétaire général d'élargir la capacité de l'ONU à venir en aide aux démocraties nouvelles, et approuvons ses suggestions relatives à l'accroissement de l'efficacité des organes nés en vertu des traités sur les droits de l'homme. Elles rejoignent les objectifs que l'Australie poursuit depuis plusieurs années et devraient être appliquées en priorité.

Le Secrétaire général exprime de graves préoccupations quant à la façon dont la Commission des droits de l'homme traite de la question des droits de l'homme. L'Australie convient avec lui du besoin impératif d'élever et d'intégrer pleinement l'examen des droits de l'homme dans le système des Nations Unies, et nous attendons avec un vif intérêt de pouvoir en débattre.

Des débats approfondis ont déjà lieu à propos de la réforme tant nécessaire du Conseil de sécurité. Il est impératif que nous parvenions cette année à un résultat largement acceptable pour tous. Comme nous l'avons déjà dit clairement, l'Australie est favorable à l'augmentation du nombre des sièges permanents, avec l'ajout du Japon, de l'Inde, du Brésil, d'un pays africain et, si possible, de l'Indonésie.

L'Australie considère que la prolifération des armes de destruction massive pose une menace évidente à la paix et à la sécurité internationales. Comme l'admet le Secrétaire général, le combat contre cette prolifération doit être mené avec plus d'énergie, notamment par le Conseil de sécurité. Il faut que les membres présents et futurs du Conseil soient prêts à répondre aux attentes de la communauté internationale dans ce domaine.

L'Australie prône depuis longtemps haut et fort une meilleure gestion et une plus grande responsabilisation de l'ONU. Nous estimons qu'il est indispensable de réformer le Secrétariat si nous voulons revitaliser efficacement l'Organisation des Nations Unies. Nous approuvons vigoureusement tout ce que le Secrétaire général propose pour améliorer la structure et le fonctionnement de l'Organisation et nous considérons que ces réformes constituent un volet majeur du train de réformes à l'examen.

Les réformes profondes et ambitieuses que le Secrétaire général propose allégeront incontestablement la tâche difficile dont nos dirigeants devront s'acquitter en parvenant à un accord sur la façon d'améliorer l'Organisation des Nations Unies. Pour l'Australie, il est impératif de répondre à l'appel à l'action du Secrétaire général en étudiant de très près chacune de ses propositions dans un esprit volontaire et constructif. Il est vital de ne pas laisser passer cette occasion historique d'engager une vaste réforme de l'ONU, de même que nous devons à tout prix éviter de perdre cette chance en essayant basement de marquer des points ou en négociant le plus petit dénominateur

commun. Nous devons tous prendre conscience de l'ampleur et de l'importance de la tâche qui nous attend et, comme l'a fait le Secrétaire général, nous y atteler énergiquement en concevant clairement les intérêts que nous avons à nous doter d'une ONU plus robuste et meilleure.

M. Beck (Palaos) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, les Palaos expriment à leur tour leurs condoléances, leur sympathie et leur douleur face à la disparition, qui a endeuillé le monde, de S. S. le Pape Jean-Paul II et de S. A. S. le Prince Rainier III de la Principauté de Monaco.

Nous nous associons également à l'excellente déclaration faite au nom du Forum des îles du Pacifique, en particulier, à sa mention de l'urgence de mettre en œuvre la Stratégie de Maurice.

Nous profitons de l'occasion pour féliciter le Secrétaire général et son personnel du volumineux rapport complet intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », et nous réitérons notre gratitude aux nombreux experts qui ont participé aux travaux sans précédent ayant conduit au rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement et à celui du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement.

Le Secrétaire général aborde un grand nombre de questions déterminantes pour l'avenir de la population mondiale. Les Palaos en ont traité dans certaines de leurs déclarations antérieures, et nous voudrions ici réaffirmer notre appui à la réforme du Conseil de sécurité suivant le modèle A et à l'octroi d'un siège permanent au Japon. Mais dans un souci de concision, nous concentrerons notre propos sur le développement des Palaos et des petits États insulaires en développement qui occupent une position.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général, « Un des grands défis du nouveau millénaire est donc de veiller à ce que tous les États soient à la hauteur des tâches qu'ils ont à accomplir » (A/59/2005, par. 19). Avant d'ajouter : « aucun pays, fort ou faible, ne peut prospérer sans les autres » (*ibid.*, par. 24).

Il est de mon devoir d'informer cet organe de nombre des petits États insulaires en développement, en particulier les Palaos, vivent dans un tel isolement. Cela est causé par l'éloignement et l'isolement des Palaos et d'autres États, et par l'incapacité des

institutions des Nations Unies d'établir une présence mobilisatrice à l'intérieur des frontières palaosiennes. En vérité et de fait, malgré les vastes ressources débloquées par l'ONU et les pays développés pour s'attaquer aux problèmes traités dans les rapports qui sont publiés, il n'y a pas un seul représentant permanent des Nations Unies aux Palaos pour dialoguer avec le Gouvernement et la société civile afin de renforcer la capacité de l'État à relever les défis redoutables et complexes auxquels il est confronté.

Dans son rapport de 2003 sur l'application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général a noté que :

« Tant que les pays en développement n'auront pas un accès plus large aux institutions dont les politiques ont un impact profond sur la vie quotidienne de leurs habitants, une place plus grande dans les décisions de ces institutions, et tant que l'opinion publique mondiale ne l'aura pas constaté, l'hostilité du public à l'égard de la mondialisation ... continuera à s'aggraver. » (A/58/323, par. 71)

Mais quel est l'accès des citoyens palaosiens à ces organisations internationales clefs? Où flotte le drapeau de l'ONU aux Palaos? Nulle part. Les États-Unis ont aux Palaos une ambassade, des employés permanents et un personnel diplomatique. Le Japon a aux Palaos une ambassade et un personnel permanent. Si la République des Palaos vaut bien qu'ils lui tendent la main, pourquoi semble-t-elle être si négligeable pour l'ONU?

Si la création de centres régionaux est à l'évidence un dispositif utile, elle ne saurait remplacer la nécessité d'une présence à l'intérieur du pays aussi bien pour susciter l'intérêt et l'enthousiasme de la population locale que pour prêter assistance promptement et volontairement afin de permettre aux Palaosiens d'accéder aux possibilités vastes et complexes au-delà des rivages et de les comprendre. Je pense que tous les États de la communauté mondiale ont droit à une présence permanente d'au moins un fonctionnaire de l'ONU, compétent et capable d'orienter la population locale dans le dédale de ces possibilités. Ce n'est qu'ainsi que les capacités indispensables seront développées. Ce n'est qu'ainsi que les jeunes ressentiront la présence de ce qui pourrait être considéré autrement comme une bureaucratie impénétrable, inaccessible et distante.

Il me semble irréfutable qu'un bureau permanent dans chaque État Membre est le seul moyen d'élargir l'accès aux institutions mondiales, demandé par le Secrétaire général. La seule raison pour laquelle cette solution tout à fait pratique et évidente à l'éloignement et à l'isolement des Palaos et d'autres pays n'a pas encore été mise en œuvre, a trait aux dépenses que cela entraînerait. On doit croire qu'il vaut mieux regrouper le personnel des Nations Unies dans ces centres dits régionaux et effectuer des visites périodiques dans les États tels que les Palaos ou encore inviter les Palaosiens dans ces centres régionaux pour des séminaires et des ateliers. Je pense que le coût de ces visites est probablement plus élevé que celui d'implanter un poste dans l'État en question. Toutefois, même à supposer que l'établissement de bureaux de pays dans des États reculés entraîne une légère augmentation des dépenses, les avantages de cette initiative dépasseraient de loin les coûts car comme l'a fait observer le Secrétaire général :

« En cette ère d'interdépendance, tous les pays du monde devraient, par la conscience de la communauté de leurs intérêts et de l'unicité de l'humanité, être amenés à faire cause commune. » (A/59/2005, par. 2)

Tant qu'il n'y aura pas de présence effective de l'ONU dans tous les États Membres, les peuples du monde ne prendront pas conscience de leur interdépendance, et toute une catégorie d'États se verront abandonnés dans ce vide terrible où nous nous abîmerons tous.

M. Nimac (Croatie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance de la plénière et établi le programme de travail pour la réforme de l'Organisation des Nations Unies, qui aboutira au sommet de septembre. La délégation croate présente également ses remerciements au Secrétaire général et au Secrétariat pour le rapport « Dans une liberté plus grande ». Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par le Représentant permanent du Luxembourg au nom de l'Union européenne et tient à saisir cette occasion pour faire quelques brèves observations supplémentaires sur des aspects particuliers du rapport.

La Croatie souscrit au sentiment qui ressort du rapport concernant le caractère opportun de la réforme de l'ONU. Le génie sera de trouver le fil conducteur

entre les différents intérêts des États Membres. Nous estimons que c'est une tâche réalisable.

Le développement est un des piliers du mandat de l'Organisation des Nations Unies, et les objectifs du Millénaire pour le développement sont des obligations internationales. En tant que telles, nous nous félicitons de la confirmation de l'attachement aux textes issus de Monterrey et de Johannesburg et à l'accent mis une nouvelle fois sur la réalisation de l'objectif de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement. Nous estimons qu'il est important de réaffirmer tous les textes issus des conférences des Nations Unies, qui s'inscrivent dans le cadre de développement international convenu dont les principaux éléments additionnels sont l'allègement systématique de la dette et l'aboutissement du cycle de négociations de Doha.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale sont nos préoccupations communes. « Dans une liberté plus grande » propose une série de mesures pour renforcer les bases normatives de la sécurité de l'État et de l'être humain. La Croatie s'engagera de façon constructive dans le dialogue sur ces questions.

Nous constatons avec satisfaction les tentatives pour rapprocher sécurité et développement. Pour de nombreux pays ayant connu des conflits, mais aussi le renforcement des capacités et des institutions nationales après le conflit, ce lien est clair. Nous nous félicitons donc de la proposition de créer une commission de consolidation de la paix, qui comblerait un vide dans le système des Nations unies. Nous attendons avec intérêt une présentation plus détaillée de ce qui est envisagé.

La structure proposée de la commission de consolidation de la paix paraît restrictive pour les petits États car elle limite sa composition aux principaux fournisseurs de contingents, aux grands donateurs, aux instances financières internationales et aux agents ayant partie liée avec le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Il faut déterminer les modalités de l'inclusion des voix légitimes des petits États qui, dans le cadre de leur expérience individuelle, sont passés du conflit au relèvement et au développement. En outre, le rapport semble exclure un rôle préventif direct pour la commission proposée.

Nous attendons avec intérêt la poursuite des consultations sur ces questions.

La paix et la sécurité durables ne peuvent être fondées que sur la primauté du droit. La Croatie appuie un rôle accru de l'ONU dans le renforcement des capacités étatiques pour permettre aux États de veiller au respect de la primauté du droit pour tous les citoyens. Les États responsables assurent la sûreté de leurs citoyens et la sécurité de leur voisinage. La Croatie appuie la proposition du Secrétaire général de renforcer la protection et la promotion des droits de l'homme.

La réforme du Conseil de sécurité figure à l'ordre du jour de l'ONU depuis de nombreuses années. S'agissant des modèles proposés, la République de Croatie appuie l'augmentation du nombre des sièges permanents et non permanents. Toutefois, la Croatie est inquiète que les propositions ne prévoient pas l'existence du Groupe des États d'Europe orientale. Ceci ne facilitera pas la conclusion d'un accord final sur la réforme du Conseil. Nous estimons également que le Groupe d'Europe orientale, étant donné l'augmentation du nombre de ses membres ces 15 dernières années, a autant le droit que les autres à un siège non permanent additionnel au Conseil.

La Croatie s'associe à la déclaration de l'Estonie, Président du Groupe des États d'Europe orientale pour le mois d'avril, qui énonce la position commune des États membres du Groupe des États d'Europe orientale éligibles pour un siège non permanent au Conseil de sécurité.

Pour réussir, la réforme doit à juste titre tenir compte des intérêts de tous et ne pas se faire ou paraître se faire aux dépens de quiconque. En outre, la réforme du Conseil doit s'étendre à ses méthodes de travail et à son interaction avec les autres organes principaux, en particulier le Conseil économique et social.

Le Conseil de sécurité n'est pas le seul organe principal qui a besoin d'être réformé. Les propositions visant à rationaliser les activités de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et à établir un lien entre le mandat de ce dernier et la suite à donner aux objectifs du Millénaire pour le développement méritent d'être examinées plus avant. Le rapport du Secrétaire général a déclenché des débats qui méritaient d'être engagés. Le calendrier est chargé mais, grâce à la bonne volonté des États Membres, nous disposerons de

suffisamment de temps pour entendre de façon appropriée les vues de tous.

M. Butagira (Ouganda) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de me joindre à ceux qui sont intervenus avant moi pour déplorer la mort prématurée de S. S. le pape Jean-Paul II et de S. A. S. le Prince Rainier III de Monaco.

L'Ouganda s'associe à la déclaration faite par le représentant du Malawi au nom du Groupe des États d'Afrique, ainsi qu'à celle qui sera prononcée par le représentant de la République démocratique populaire lao au sujet des pays en développement sans littoral.

La délégation ougandaise félicite le Secrétaire général de ce rapport, qui présente un certain nombre de réformes importantes. Le temps ne me permettant pas une analyse approfondie du rapport, je me contenterai d'en souligner quelques points.

Tout en convenant de façon générale avec le Secrétaire général que les réformes qu'il propose doivent être adoptées comme un tout et non faire l'objet d'un choix à la carte, il nous paraît possible qu'un consensus ne soit pas atteint sur cette mesure, auquel cas il serait prudent d'adopter une démarche pragmatique en progressant sur les propositions sur lesquelles nous pouvons nous accorder. À juste titre, le Secrétaire général souligne que ses propositions accordent une attention et un poids égaux à trois grands objectifs de l'Organisation : le développement, la sécurité et les droits de l'homme. Il semble toutefois que la sécurité occupe une place centrale et que le développement soit considéré sous l'angle de la sécurité, ce qui le place en position secondaire. De fait, si les questions relatives au développement, telles que la pauvreté, l'éducation, la santé et l'environnement, ne sont pas traitées, on ne peut véritablement parler de sécurité.

Par conséquent, ma délégation est d'avis que le Conseil économique et social a besoin d'être revitalisé pour pouvoir jouer son rôle, tel qu'envisagé dans la Charte. Dire qu'au fil des années, d'autres organes, tels que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et les institutions spécialisées, ont usurpé les pouvoirs et le rôle du Conseil économique et social est une attitude défaitiste. Tant le Conseil économique et social que les institutions spécialisées doivent disposer de financements suffisants pour pouvoir s'attaquer aux questions de développement.

Ma délégation se réjouit de l'attention particulière accordée ici aux besoins de l'Afrique. Tandis que les pays africains s'efforcent d'adopter des stratégies de réduction de la pauvreté sur la base des objectifs du Millénaire pour le développement, les pays développés doivent honorer leur part du contrat en consacrant 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement dans les délais impartis. Nous avons entendu beaucoup de discours; le moment est venu d'agir et la proposition relative à ce que le rapport du Secrétaire général appelle des « gains rapides » est, à cet égard, à saluer. Des besoins fondamentaux tels que les engrais pour l'agriculture, l'éducation primaire universelle et la fourniture de repas gratuits aux enfants des écoles primaires – mon pays s'occupe déjà de ces questions – ainsi que les infrastructures telles que le réseau des routes de desserte, les médicaments contre les maladies évitables, l'eau et l'assainissement, l'amélioration des semences etc., doivent être une priorité de nos partenaires de développement. Surtout, nous avons besoin qu'existe la volonté politique de mettre en œuvre les promesses déjà faites par les pays développés dans de nombreuses enceintes internationales. Ma délégation appuie l'appel lancé à la conclusion du cycle de négociations de Doha d'ici 2006. Il faut répondre à la demande insistante de l'Afrique à un accès aux marchés des pays développés.

Ma délégation salue l'idée d'établir une commission de consolidation de la paix, qui serait utile pour empêcher les pays de retomber dans un conflit et renforcer les institutions qui se chargent d'asseoir la stabilité des pays qui ne sont pas en conflit. Cette condition devra bénéficier de financements suffisants; elle devra être indépendante et ne pas être une annexe du Conseil de sécurité.

Nous sommes favorables à la mise en place d'un fonds pour la démocratie et d'un mécanisme de financement international. Toutefois, le fonds pour la démocratie doit servir à soutenir les institutions démocratiques des pays eux-mêmes et non à importer des versions étrangères de la démocratie ou les utiliser comme conditionnalité à l'accès au fonds pour la démocratie. Ma délégation est également favorable à la mise en place d'un fonds de contributions volontaires d'un milliard de dollars destiné à alimenter les secours d'urgence aux victimes de catastrophes subites. Il faut également s'atteler aux problèmes d'environnement, en

particulier au sein des pays développés, qui sont responsables de la plupart des émissions de carbone.

La proposition visant à supprimer l'actuelle Commission des droits de l'homme, à composition universelle, pour la remplacer par un organe de taille réduite dont les membres seraient élus aux deux tiers des membres de l'Assemblée générale est problématique. Si l'organe actuel a parfois été utilisé à mauvais escient, notamment lorsqu'on a accordé le statut de membres à certains États dont le respect des droits de l'homme laisse beaucoup à désirer, la création d'un organe plus petit dont la composition ne serait pas universelle n'est pas une solution. Une bonne idée pourrait consister à définir des directives en matière de démocratie et de droits de l'homme que devraient respecter les pays aspirant à être membres.

La notion de « responsabilité de protéger » est à saluer mais il convient de bien en définir les paramètres pour éviter de céder à la tentation d'ingérence dans les affaires intérieures des États. Elle devrait être limitée aux cas de génocide, de purification ethnique et de crimes contre l'humanité et être subordonnée à l'autorisation préalable du Conseil de sécurité avant de donner lieu à une intervention destinée à protéger des citoyens.

Enfin, la réforme du Conseil de sécurité n'a que trop tardé. L'Afrique a adopté une position commune sur cette question, à laquelle ma délégation souscrit entièrement. Nous demandons au moins deux membres permanents dotés du droit de veto et cinq sièges non permanents.

M. MacKay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je voudrais associer la Nouvelle-Zélande aux expressions de condoléances adressées suite au décès de S. S. le pape Jean-Paul II et de S. A. S. le Prince Rainier III de Monaco.

Nous souscrivons entièrement à la déclaration faite par le Représentant permanent du Samoa au nom du Forum des îles du Pacifique.

Dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande », le Secrétaire général a exposé les éléments cardinaux d'une stratégie permettant d'améliorer la sécurité, la prospérité et le respect des droits fondamentaux de tous les êtres humains. Le rapport est un ensemble équilibré et concis de mesures prioritaires, axés sur des changements aussi critiques que réalisables.

La Nouvelle-Zélande souscrit vigoureusement à l'idée que la paix et la sécurité internationales reposent sur trois piliers d'importance égale : la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Nous partageons tout à fait la conception du Secrétaire général d'un monde ancré dans l'action collective, où les problèmes, les menaces qui pèsent sur le monde et les possibilités qui s'offrent à lui transcendent les frontières des pays et où la réalité de notre interdépendance soit pleinement reconnue.

Je voudrais maintenant souligner certaines recommandations que la Nouvelle-Zélande appuie totalement. La Nouvelle-Zélande est largement favorable aux recommandations présentées par le Secrétaire général dans la partie II de son rapport, intitulée « Vivre à l'abri du besoin ». Une action renforcée est nécessaire pour que la communauté internationale honore les engagements qu'elle a pris de réduire la pauvreté dans le monde et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous nous félicitons de l'accent que les recommandations mettent sur l'importance de la gouvernance et de stratégies nationales saines, transparentes et responsables comme moyens de réduire la pauvreté, et nous appuyons l'appel lancé aux pays développés pour qu'ils fournissent une aide publique au développement accrue en appui à ces recommandations. Nous saluons et appuyons pleinement la dynamique que le Secrétaire général cherche à imprimer au cycle de négociations de Doha pour le développement, et la Nouvelle-Zélande appuie tout particulièrement les recommandations concernant le renforcement de la riposte au VIH/sida.

L'égalité des sexes, le plein exercice des droits à la santé en matière de procréation, et l'accès aux services de santé en matière de procréation et à l'information y relative sont des préalables cruciaux au développement, et la Nouvelle-Zélande se félicite que ces sentiments aient été traduits dans le rapport du Secrétaire général. En ce qui concerne le VIH/sida, il est capital que le sommet se concentre tant sur la prévention que sur le traitement de la maladie. De toute évidence, l'accès universel aux services de santé en matière de procréation et à l'information y relative, y compris la fourniture d'informations appropriées et détaillées aux adolescents, est une stratégie fondamentale pour lutter contre le VIH/sida.

La Nouvelle-Zélande se félicite également du fait que le Secrétaire général souligne la nécessité de mesures renforcées pour réduire les émissions de gaz à

effet de serre et pour atténuer les changements climatiques, notamment à travers des engagements de la part des principaux pays émetteurs de gaz à effet de serre.

La Nouvelle-Zélande est préoccupée par le fait que les vulnérabilités spécifiques et les besoins de développement particuliers des petits États insulaires en développement, qui ont été reconnus récemment dans les textes issus de la Réunion internationale de Maurice, n'ont pas trouvé un écho suffisant dans le rapport du Secrétaire général. Il est important que le cas particulier des petits États insulaires en développement soit pleinement reconnu dans les textes issus du sommet.

La Nouvelle-Zélande se félicite qu'il soit reconnu que la paix et la sécurité dans le monde exigent des progrès dans le domaine tant du désarmement que de la non-prolifération. Elle se félicite également des propositions concrètes faites pour y parvenir, comme celle de négocier un traité d'interdiction des matières fissiles et de renforcer le pouvoir de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En ce qui concerne le terrorisme, nous approuvons la proposition du Secrétaire général de conclure une convention globale sur le terrorisme qui définisse un acte de terrorisme comme tout acte visant à blesser grièvement des civils et des non-combattants, dans le but d'intimider une population ou de contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à agir ou à renoncer à agir d'une façon quelconque.

La Nouvelle-Zélande appuie fermement les principes de la « responsabilité de protéger » qui énoncent clairement la nécessité d'une action collective contre le génocide, la purification ethnique et les crimes contre l'humanité.

Nous souscrivons tout particulièrement à la proposition de créer une commission de consolidation de la paix pour répondre au besoin d'une action soutenue pour empêcher que les pays sortant d'une guerre ne replongent dans la violence. La force d'une commission de consolidation de la paix résiderait dans le fait qu'elle serait un organe intergouvernemental de haut niveau qui pourrait rassembler les principaux éléments de la consolidation de la paix et qui associerait des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, des fournisseurs de contingents pertinents et des bailleurs de fonds. Nous

attendons avec intérêt une proposition plus détaillée du Secrétaire général sur la structure de la commission.

De plus, nous sommes extrêmement favorables à une augmentation des ressources allouées au Secrétaire général pour ses fonctions essentielles de bons offices. Ces activités, qui sont souvent menées sans bruit en coulisses, ne sont pas appréciées à leur juste valeur et ne disposent pas de ressources suffisantes.

Il est particulièrement satisfaisant de voir que le rapport du Secrétaire général accorde une place si prééminente aux droits de l'homme. Nous partageons l'analyse du Secrétaire général selon laquelle une ombre a été jetée sur la réputation du système des Nations Unies dans son ensemble, du fait de l'effritement de la crédibilité et de l'absence de compétence professionnelle de la Commission des droits de l'homme. Par conséquent, nous appuyons la proposition de créer un conseil des droits de l'homme de haut niveau. Que ce nouveau conseil soit un organe principal de l'Organisation des Nations Unies ou un organe subsidiaire de l'Assemblée générale – les deux solutions ayant leurs avantages et leurs inconvénients – sont des questions que la Nouvelle-Zélande souhaitera étudier attentivement. La mise en œuvre de l'une ou l'autre de ces solutions constituerait une restructuration radicale des institutions de défense des droits de l'homme de l'ONU et serait utile si elle apportait une solution au problème de politisation qui mine la Commission des droits de l'homme. Les membres du conseil des droits de l'homme proposé, quel qu'il soit, devront être considérablement mieux préparés à se prononcer fermement sur les violations des droits de l'homme que la Commission actuelle. Ce n'est qu'alors que la restructuration des mécanismes de défense des droits de l'homme de l'ONU n'aura pas été peine perdue.

Enfin, nous souscrivons pleinement à la nécessité d'un Conseil de sécurité élargi, plus représentatif des réalités du monde d'aujourd'hui. Nous sommes d'accord qu'une décision doit être prise sur ce sujet avant septembre et que, même si elle est très souhaitable, une décision par consensus ne sera peut-être pas possible. Nous déclarons à nouveau officiellement que, de notre point de vue, la contribution du Japon à l'Organisation des Nations Unies doit être reconnue s'agissant de l'élargissement quel qu'il soit du Conseil et que la Nouvelle-Zélande s'oppose toujours à une augmentation du nombre des

membres disposant du droit de veto au Conseil de sécurité.

M. Sopoaga (Tuvalu) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de l'Alliance des petits États insulaires. Tout d'abord, l'Alliance des petits États insulaires s'associe à la déclaration faite par le Président du Groupe des 77 sur ce point de l'ordre du jour.

L'Alliance des petits États insulaires se félicite de cette occasion de présenter nos vues sur le rapport du Secrétaire général et vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ces consultations, dont nous pensons qu'elles sont opportunes, avant la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général de son rapport « Dans une liberté plus grande », qui était exigé par la résolution 58/291 de l'Assemblée générale.

L'analyse du Secrétaire général dans le rapport a de nouveau attiré l'attention sur des questions de grande importance. Nous pensons que ces questions, ainsi que les recommandations qui sont faites, exigent de la part des États Membres un examen minutieux qui prenne en compte leurs incidences et leurs ramifications considérables. Par conséquent, nos remarques en tant que groupe se limiteront à ce stade à des questions générales de préoccupation commune, mais nous apporterons une contribution en profondeur sur des points précis lorsqu'ils seront abordés au cours des consultations sur les différents groupes de questions de l'examen.

Il n'existe peut-être aucun autre groupe dans le système des Nations Unies pour lequel la pertinence des réformes internationales visant à renforcer le développement durable en particulier est plus significative que pour les petits États insulaires en développement. La vulnérabilité sans précédent des petits États insulaires en développement aux forces sociales et économiques et, en particulier, à la dégradation de l'environnement – qui a été reconnue dans tous les programmes majeurs de développement international, y compris celui du Sommet du Millénaire –, exige l'attention et l'appui constants de la communauté internationale.

Dans ce contexte, l'Alliance des petits États insulaires se félicite de l'accent qui est mis dans le rapport sur le besoin urgent d'une mise en œuvre globale et mondiale, et des références générales aux

petits États insulaires en développement, en particulier dans le chapitre intitulé « Vivre à l'abri du besoin », dans lequel il est fait allusion aux échanges commerciaux et aux changements climatiques. Nous avons pris note de l'attention spéciale qui est accordée aux petits États insulaires en développement dans la partie sur les changements climatiques.

Néanmoins, il faut agir avec prudence quand on regroupe différents types de pays au sein d'une même catégorie. Tout en reconnaissant que les objectifs du Millénaire pour le développement tiennent compte des besoins spécifiques des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement, nous jugeons inapproprié de les réunir dans un même groupe et de suggérer qu'il puisse exister un type de mesure à prendre pour régler les problèmes de tous ces pays.

En agissant de la sorte, on ignore les besoins et problèmes spécifiques des petits États insulaires en développement tout en oubliant qu'il ne peut y avoir de solution universelle du fait de leurs handicaps structurels et de leur vulnérabilité intrinsèque. Ces États méritent d'être examinés à part afin que leurs préoccupations ne se retrouvent pas noyées dans la masse du fait d'un tel regroupement ou de la recherche du plus petit dénominateur commun à tous les pays en développement.

L'Alliance des petits États insulaires se réjouit également que le Secrétaire général recommande la mise en place d'un système mondial d'alerte rapide pour tous les risques naturels, sur la base des capacités nationales et régionales existantes. La catastrophe provoquée par le tsunami du 26 décembre 2004 a été une véritable révélation à cet égard.

Nous tenons à souligner que les petits États insulaires ont besoin d'être aidés dans les domaines du développement, de la préparation aux catastrophes, de la réduction des risques, des secours d'urgence, du relèvement et de la reconstruction, avant tout sur le terrain, afin d'être plus à même, au lendemain d'une catastrophe, de prendre en charge les questions de la réinstallation des personnes, du relèvement et de la reconstruction.

Nous sommes surtout découragés de constater qu'à aucun moment le rapport ne mentionne la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Comme l'a souligné hier le Représentant permanent du Samoa dans l'intervention qu'il a faite au nom du Forum des îles du Pacifique, et réitéré aujourd'hui le représentant de la Nouvelle-Zélande, la Stratégie de Maurice contient des mesures pragmatiques, concrètes et pratiques pour faire face aux problèmes des petits États insulaires en développement, tout en mettant en relief les responsabilités mutuelles qui sont les leurs et celles de la communauté internationale; ce principe fondamental est d'ailleurs souligné dans le rapport du Secrétaire général. La Stratégie revêt une importance extrême pour les populations des petits États insulaires en développement qui luttent pour assurer leur développement durable, vivre dans la sécurité et faire respecter leur droit fondamental de vivre sur leurs îles.

Nous sommes d'avis que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sera gravement compromise pour les petits États insulaires en développement si les mesures requises par la pleine application de la Stratégie de Maurice ne sont pas dûment prises en compte dans les textes qui résulteront de l'examen de la suite à donner au Sommet du Millénaire en septembre. À cette fin, nous comptons veiller, en notre qualité d'États Membres, à ce que cette question reçoive toute l'attention voulue au cours de l'exercice.

M'exprimant à présent à titre national, je voudrais dire que Tuvalu approuve vivement la proposition, énoncée dans le rapport du Secrétaire général, de renforcer les organes de l'ONU afin d'accroître le bien-fondé, l'importance et la notoriété de l'Organisation aux yeux de tous ses Membres, y compris les petits États insulaires comme Tuvalu. Nous approuvons l'élargissement du Conseil de sécurité tel que proposé dans le rapport.

En revanche, en ce qui concerne le chapitre intitulé « Vivre à l'abri de la peur », Tuvalu a la ferme conviction qu'il y manque un élément essentiel. Pour Tuvalu, la sécurité n'a pas seulement trait au terrorisme international et aux armes biologiques, chimiques ou nucléaires; elle concerne également les dommages causés à l'environnement. Plus précisément, le danger représenté par les changements climatiques compromet l'existence même de Tuvalu et de nombreux petits États insulaires en développement. La profonde inaction de certains pays grands émetteurs de gaz à effet de serre met gravement en péril notre existence. C'est pourquoi nous pensons que la sécurité de l'environnement doit en permanence figurer à l'ordre

du jour des organes de l'ONU, y compris du Conseil de sécurité.

M'exprimant à nouveau au nom de l'Alliance des petits États insulaires, je puis, Monsieur le Président, vous donner l'assurance que nous continuerons de participer aux consultations dans un esprit de coopération en vue de garantir le succès de la Réunion de haut niveau de septembre.

M. Beck (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par présenter les condoléances des îles Salomon au Saint-Siège pour le décès du pape Jean-Paul II et à la Principauté de Monaco pour la disparition du Prince Rainier III.

Monsieur le Président, merci encore d'avoir organisé cette série de séances pour que nous puissions poursuivre la tâche difficile qui nous incombe de faire face aux menaces de notre époque. Avant de continuer, je voudrais indiquer que ma délégation s'associe aux déclarations faites par l'Ambassadeur Stafford Neil, Représentant permanent de la Jamaïque, au nom du Groupe des 77 et de la Chine; par l'Ambassadeur Feturi, Représentant permanent du Samoa, au nom du Forum des îles du Pacifique; et par mon collègue l'Ambassadeur Sopoaga, Représentant permanent de Tuvalu, au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

Les îles Salomon prennent acte du rapport du Secrétaire général et apprécient à sa juste valeur sa contribution au débat sur la réforme de l'ONU. Je voudrais tout d'abord faire quelques remarques générales sur le rapport au nom de mon gouvernement.

Les îles Salomon se félicitent que le rapport mette l'accent sur le développement, mais constatent avec regret qu'il y est trop peu question de la situation propre aux petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés. Pour que le système multilatéral fonctionne, la réforme de l'ONU doit s'intéresser et s'attaquer aux préoccupations spécifiques des Membres les plus vulnérables de l'Organisation. Un tel oubli fait qu'il existe des maillons faibles à l'intérieur du système international et, d'une certaine façon, écarte les plus vulnérables de tout le processus. Les îles Salomon, qui font à la fois partie des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés, occupent une place excentrée dans le système international. Les pays qui se trouvent dans une telle position en sont venus à compter fortement sur certaines structures

internationales pour accompagner et soutenir les efforts nationaux qu'ils déploient pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment le Programme d'action de Bruxelles et, depuis peu, la Stratégie de Maurice.

Dans ce contexte, ma délégation souhaiterait que les organes compétents de l'Organisation ciblent leurs efforts sur les performances et les objectifs, en se fixant des étapes et des échéanciers clairs pour surveiller l'état d'avancement des programmes internationaux adoptés. Cette ligne de conduite rejoint les décisions prises par nos dirigeants en 2000, au Sommet du Millénaire, avec la formulation d'un ensemble d'objectifs à échéance précise. Il faudra pour cela que les ressources nécessaires soient mises à disposition le plus rapidement possible. Il y a lieu de se féliciter de la recommandation opportune du rapport concernant la mise en place d'un mécanisme international financier pour mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution des stratégies et des programmes de développement internationaux et nationaux.

Les îles Salomon ont le sentiment que les réformes de l'ONU devraient également tenir compte du statut politique, économique et social des États Membres. Le rapport suggère une démarche trop large pour les fragiles États en développement. Elle devrait être proportionnelle aux capacités des États, en particulier de ceux qui sont toujours engagés dans un processus d'édification des institutions nationales ainsi que dans la recherche d'une identité commune et d'une unité nationale. Si les programmes internationaux tiennent compte de leur situation, malheureusement, les lacunes de leur exécution ont placé ces pays dans une situation délicate.

Pour ce qui est des catastrophes naturelles, les îles Salomon étant situées dans une région volcanique vulnérable, nous applaudissons à l'appel du Secrétaire général en faveur de la création d'un système mondial d'alerte rapide pour tous les risques naturels.

Ma délégation note qu'en dépit du fait qu'ils sont liés entre eux, les niveaux et les types de menaces à la sécurité diffèrent au niveau mondial. Certaines menaces ont été l'objet de plus d'attention que d'autres. Le rapport manque de clarté quand il traite des autres menaces que font peser des États Membres ou des non-Membres, ou de celles qui apparaissent à l'intérieur même des États. Malheureusement, ceci crée

un vide en matière de sécurité qui, s'il n'est pas comblé, pourrait poser un dilemme du point de vue de la sécurité en portant atteinte à la crédibilité de l'Organisation. Les Îles Salomon sont d'avis qu'il faut convenir d'un mécanisme pour faire face à cette menace particulière dans les conditions prévues par la Charte des Nations Unies.

Ma délégation continue de s'interroger sur la recommandation pour une capacité régionale de prévention des conflits au sein des Nations Unies. Comme cela a été dit dans les déclarations précédentes prononcées au niveau régional et à titre national aux plus récentes consultations, le fait qu'une région réponde promptement à une demande régionale formulée par un État Membre est conforme au droit international et devrait être encouragé. La coopération régionale consiste à mettre en commun les ressources nécessaires et à s'entraider afin de préserver et de défendre la paix et la sécurité mondiales. Les Îles Salomon font cette déclaration à la lumière de leur expérience du Conseil de sécurité et en tant que bénéficiaire de la mission régionale d'assistance aux Îles Salomon.

Sur la question de la réforme du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Secrétariat, les Îles Salomon ont exposé leurs vues lors des plus récentes consultations. Je n'y reviendrai donc pas. Toutefois, ma délégation voudrait réitérer son appel au Secrétariat pour qu'il reconsidère son processus de recrutement et adopte un mécanisme qui permette de multiplier effectivement les contacts avec les différents Membres de l'Organisation. Le processus actuel décourage beaucoup de personnes de postuler, en particulier les ressortissants des pays en développement, étant donné les dépenses occasionnées par le déplacement à l'étranger de candidats potentiels pour passer les concours de recrutement. Nous encourageons l'ONU à envisager la possibilité d'organiser les concours au niveau national.

Pour terminer, je voudrais vous assurer, Monsieur le Président, de l'appui de ma délégation au processus de réforme. Nous demandons respectueusement que le texte issu des consultations et les questions émanant des divers groupes de discussions soient présentés sous une forme condensée de façon à ce que nous puissions dresser le bilan de nos acquis et commencer le processus permettant de renforcer le consensus et, au besoin, d'engager des négociations.

M. Løvald (Norvège) (*parle en anglais*) : Le rapport « Dans une liberté plus grande » constitue une base bien équilibrée et complète pour prendre, au sommet de septembre, les décisions nécessaires pour renforcer l'Organisation des Nations Unies. C'est une base excellente pour nos délibérations et nos débats. En plus des consultations qui se tiennent ici à New York, nos capitales doivent s'impliquer au niveau politique le plus élevé pour obtenir les résultats nécessaires.

Nous avons une occasion unique en son genre de prendre des mesures décisives pour appliquer la Déclaration du Millénaire, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, et bâtir en même temps un monde plus sûr. Il nous faut une ONU réformée pour consolider notre capacité collective à faire face à la situation multiforme en matière de sécurité dans le monde aujourd'hui et afin d'être des partenaires efficaces du développement. Des changements sont nécessaires pour que l'ONU conserve son utilité dans les activités de développement.

Le développement, les droits de l'homme et la sécurité sont solidaires. De manière générale, nous nous félicitons du fait que l'accent est davantage mis sur les droits de l'homme. Les dispositifs actuels relatifs aux droits de l'homme doivent être réformés, et nous saluons les efforts visant à porter à un rang plus élevé les droits de l'homme au sein du système des Nations Unies. Il faudrait donner plus de poids à la coopération technique au niveau des pays pour parvenir à des résultats concrets. Nous notons avec grand intérêt l'initiative visant à créer un Conseil des droits de l'homme pour rendre nos efforts dans ce domaine plus appropriés et plus efficaces. Nous nous félicitons de l'intention de permettre à un organe permanent de suivre plus efficacement l'évolution des situations de droits de l'homme. Cependant, il est manifeste que cette idée doit être développée plus avant pour que nous puissions déterminer si elle est préférable à une Commission des droits de l'homme à composition universelle.

Il ne peut y avoir de paix sans développement ni de développement sans paix. Il est essentiel de développer les potentialités et les capacités de l'Organisation en matière d'action préventive. La Norvège est d'avis que des mesures devraient être prises pour renforcer le rôle et la capacité du Secrétaire général en matière de diplomatie préventive. Les bons offices du Secrétaire général peuvent jouer un rôle

encore plus important dans les efforts de médiation pour mettre fin à un conflit.

La communauté internationale doit s'entendre sur une démarche plus systématique et cohérente à l'égard de la consolidation de la paix. La proposition visant à créer une commission de consolidation de la paix pourrait être un pas dans la bonne direction. Toutefois, le mandat, l'organisation et les fonctions de cette commission doivent être précisés. Nous attendons avec intérêt d'autres propositions du Secrétaire général à cet égard.

Nous appuyons la proposition de créer un bureau d'appui à la consolidation de la paix. L'objectif principal serait de garantir des capacités de planification et opérationnelles plus cohérentes en matière de consolidation de la paix au sein du système des Nations Unies. Les fonctions opérationnelles du bureau devraient se voir donner la priorité sur les services du Secrétariat attachés à la commission de consolidation de la paix.

Il faut s'attaquer au décalage actuel entre ce que les Membres de l'ONU imposent à l'Organisation de faire et leurs contributions financières. Un financement accru doit faire pendant aux mandats de maintien de la paix de plus en plus complexes – idéalement sous la forme de contributions mises en recouvrement, ou tout au moins de façon plus prévisible qu'aujourd'hui. La proposition d'un fonds pour la consolidation de la paix pourrait être utile à cet égard, à condition que son mandat soit bien défini et qu'il bénéficie des ressources nécessaires.

Quand un État n'assume pas ses responsabilités à l'égard de sa population, la communauté internationale ne doit pas rester passive. Il incombe à la communauté internationale de recourir aux moyens diplomatiques, humanitaires et autres pour aider à la protection des droits de l'homme des populations civiles. Lorsque ces moyens ne sont pas suffisants, il appartient au Conseil de sécurité d'agir en vertu de la Charte avec autorité et efficacité et sans tergiverser dans le cas d'atrocités commises à grande échelle. Nous souscrivons à l'appel du Secrétaire général visant à adhérer au principe de la « responsabilité de protéger » en tant que norme de nos actions collectives en cas de génocide, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité. Nous devons consolider le consensus autour de la nécessité d'une action collective et d'une intervention diplomatique

rapide, qui pourront éliminer la nécessité d'une intervention militaire.

La réforme est nécessaire pour préserver l'autorité, la légitimité et l'efficacité du Conseil de sécurité. L'élargissement du Conseil est nécessaire, mais les deux formules que le rapport du Secrétaire général mentionne causent quelque souci à la Norvège. Nous doutons de la viabilité des nouveaux groupes d'élection régionaux qui sont à la base des deux formules; cela sera encore plus difficile aux plus petits pays d'être élus – même les pays qui contribuent substantiellement à l'ONU et font les plus larges contributions volontaires. La question de l'élargissement du Conseil de sécurité pourrait probablement être considérée dans le cadre d'un processus séparé, peut-être en plusieurs étapes.

La nécessité d'améliorer le système d'intervention humanitaire est un autre élément clef du rapport du Secrétaire général, en particulier en ce qui concerne la capacité de réaction, le financement ainsi que la sécurité et le droit d'accès du personnel humanitaire. Nous faisons nôtre l'objectif du Secrétaire général visant à une intervention humanitaire plus prévisible en toute situation d'urgence et nous espérons que son rapport et l'examen complet qui sera effectué cet été par des experts contribueront à des améliorations concrètes. La Norvège continuera à appuyer le renforcement des structures de coordination sur le terrain, y compris le réseau des coordonnateurs humanitaires et le rôle des équipes de pays, qui, au besoin, devraient inclure tous les membres du Comité permanent interorganisations.

La nécessité de disposer de ressources financières plus prévisibles soulève un certain nombre de questions complexes. Il serait préférable, à notre sens, de tirer parti des mécanismes existants, tels que le Fonds central autorenewable d'urgence afin de disposer des fonds disponibles en vue d'un décaissement rapide et pour éviter des retards dans les situations d'urgence grave. La question de savoir comment trouver les financements suffisants pour une action internationale adaptée à tous les besoins humanitaires, y compris les urgences oubliées, la prévention des catastrophes, etc. doit être posée sous l'angle plus large de la nécessité d'augmenter le volume total des contributions de donateurs. Elle va au-delà de la simple tâche technique de mise en place d'un fonds, même aux proportions si impressionnantes.

Nous sommes d'accord avec la prémisse de base que les efforts communs de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement doivent reposer sur le Consensus de Monterrey. Des efforts simultanés sur de nombreux fronts sont nécessaires pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement – à l'échelle des pays, au niveau des stratégies nationales de développement, du renforcement de la gouvernance, de l'état de droit et de mesures de lutte contre la corruption et de mobilisation des ressources, tous domaines qui auraient à bénéficier de la participation de la société civile et du secteur privé.

Les efforts simultanés nécessaires dans de nombreux domaines comprennent la mobilisation des ressources et l'augmentation de l'aide publique au développement. Nous nous félicitons à cet égard de l'insistance qui est mise de nouveau sur le chiffre de 0,7 % pour l'aide publique au développement. Nous exhortons tous les créanciers à appuyer l'appel en faveur d'un plus grand allègement de la dette, sans mettre en cause la viabilité à long terme des institutions financières internationales. Les pays de plus en plus nombreux qui s'efforcent sérieusement de mettre en place les conditions nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement méritent que nous les soutenions et le leur fassions savoir. D'autres pays en développement ont peut-être encore besoin de l'appui et de l'attention de la communauté internationale et de l'ONU.

Pour que la planification nationale des pays soit étayée par un financement plus prévisible, nous encourageons les donateurs à faire des promesses de dons prévisibles portant sur plusieurs années. Il convient de viser à un financement prévisible des activités opérationnelles des Nations Unies. Cela permettra une meilleure planification et de meilleurs résultats sur le terrain. Nous voulons veiller au maintien du rôle de l'ONU dans les activités de développement. L'ONU doit unir ses forces à celles des autres donateurs dans le cadre d'actions plus larges et harmoniser et aligner ses programmes avec les stratégies nationales des pays.

Nous nous félicitons de l'accent mis sur l'égalité entre les sexes pour les questions de développement, mais nous aimerions aussi voir la même insistance sur l'égalité des sexes et le rôle des femmes dans la promotion de la paix et le règlement des conflits. Nous convenons qu'il importe de veiller à l'égalité des sexes et à l'accès des femmes aux services de santé en

matière de sexualité et de reproduction, tant parce que c'est une condition critique de la démarginalisation des femmes, que parce que c'est un élément essentiel de solides systèmes de santé publique, comme le souligne le rapport. Nous appuyons la recommandation portant sur l'accès aux services de santé en matière de reproduction, en soulignant qu'il est nécessaire que les décideurs réitèrent en septembre l'importance cruciale d'un accès universel aux soins de santé de la reproduction d'ici 2015. Cela est nécessaire si l'on veut améliorer la situation déplorable en matière de santé maternelle et infléchir la propagation du VIH/sida, en même temps que contribuer à la démarginalisation des femmes.

Nous sommes également satisfaits de constater que le rapport fait une place aux questions d'environnement. Comme le montre le Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes, les pressions croissantes que subissent les écosystèmes dont nous dépendons tous remettent en cause la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous sommes saisis d'un ensemble de réformes nécessaires qui jouissent globalement d'un soutien solide au sein des membres de l'Organisation des Nations Unies. En dépit d'un accord de fond au sein de l'Assemblée générale, nous constatons souvent, nous aussi, un blocage ou une modification importante de la mise en œuvre de ces importantes décisions au moment où les incidences budgétaires en sont traitées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ainsi qu'à la Cinquième Commission. Nous exhortons les États Membres à faire suivre leur engagement dans le débat qui conduit au sommet d'un engagement analogue au sein de la Cinquième Commission afin que ce que nous décidons devienne vraiment réalité pour l'ONU.

Nous appuyons les propositions du Secrétaire général en matière de réformes administratives. Nous constatons souvent que les États Membres peuvent s'ingérer dans les détails de la gestion du Secrétariat par le biais de la Cinquième Commission. Aucune gestion ne peut être efficace dans de telles conditions. Nous devons nous efforcer de nous contenter, pour toute gestion du Secrétariat, de directives globales, et d'exiger en retour des comptes, de la transparence et des audits plus rigoureux.

Enfin, Monsieur le Président, la Norvège tient à vous assurer de tout son soutien dans votre conduite

des travaux de l'Assemblée générale, alors que vous vous attellez à la tâche cruciale de mener les consultations sur le document final qui sera adopté au plus haut niveau en septembre. Nous appuyons également vos appels réitérés à la transparence et à l'ouverture. Nous sommes à une année charnière pour notre Organisation. Nous ne pouvons nous permettre d'échouer et nous devons rester ambitieux. C'est maintenant, vraiment, qu'il s'agit d'agir à l'unisson.

M. Kittikhoun (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je vous remercie une fois de plus de me donner la parole pour faire une déclaration au nom des 31 membres du Groupe des pays en développement sans littoral. Nous saluons la manière dont vous conduisez les consultations actuelles, qui se poursuivront, nous l'espérons, pendant tout le processus plénier de haut niveau. Nous sommes convaincus que sous votre conduite avisée, notre travail préparatoire pour la manifestation de haut niveau sera couronné de succès.

Nous aimerions également remercier le Secrétaire général pour tous les efforts qu'il a déployés afin de mettre son rapport complet à la disposition des membres à temps pour nos délibérations. Nous sommes convaincus qu'un certain nombre des analyses et des recommandations présentes dans le rapport seront une contribution importante aux préparatifs techniques de la manifestation de haut niveau.

Nous sommes heureux d'apprendre dans le rapport qu'au cours des deux dernières décennies, la pauvreté extrême a reculé de façon spectaculaire dans le monde et que des centaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont réussi à échapper à la misère et commencé à jouir d'un accès amélioré à l'alimentation, aux soins de santé, à l'éducation et au logement. Pourtant, nous ne pouvons qu'être préoccupés par le fait qu'aujourd'hui, plus d'un milliard de personnes a moins d'un dollar par jour pour vivre; que chaque année, 11 millions d'enfants meurent avant d'avoir atteint l'âge de 5 ans; et que 3 millions de personnes meurent chaque année du sida, pour ne citer que quelques exemples.

Nous pensons que l'on ne pourra redresser cette situation et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement qu'à condition de renforcer la coopération multilatérale, de faire preuve d'un grand dynamisme et de la volonté politique nécessaire et de

considérer le développement comme la priorité absolue de tous les États à l'échelon international.

Nous sommes satisfaits, en ce qui nous concerne, de voir traiter dans le rapport l'objectif 8 des objectifs du Millénaire pour le développement. Cet objectif est en effet considéré par le Groupe des pays en développement sans littoral comme l'aspect le plus essentiel de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Malheureusement, les cibles fixées dans le cadre de l'objectif 8 ne sont pas entièrement couvertes par le rapport. Autrement dit, le rapport, aussi complet qu'il soit, ne traite pas tous les besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, les plus vulnérables de tous, comme y appelle l'objectif lui-même.

À notre avis, le partenariat mondial pour le développement ne devrait pas se limiter à remplir quelques engagements du Consensus de Monterrey. Au contraire, il devrait adopter une démarche plus large et plus globale. Aux termes de la résolution 58/291 de l'Assemblée générale, la Réunion plénière de haut niveau a pour mandat d'entreprendre un examen complet des progrès accomplis dans la réalisation non seulement des objectifs du Millénaire pour le développement, y compris les objectifs de développement convenus à l'échelon international, mais également par rapport aux textes et engagements issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, ainsi que du partenariat mondial nécessaire pour leur réalisation.

Il est inutile de rappeler qu'une des dimensions cruciales du partenariat mondial pour le développement est de répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Ces trois groupes de pays vulnérables sont composés de presque la moitié des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et représentent le segment le plus pauvre de la communauté internationale. Ces pays sont en retard dans l'orientation générale du développement international à cause des difficultés structurelles et géographiques qui restreignent leurs capacités de développement.

La communauté internationale a fait d'énormes efforts pour déterminer leurs besoins particuliers en

matière de développement. Chaque année, l'Assemblée générale a un point de l'ordre du jour relatif à ces pays. Elle a organisé des conférences pour identifier leurs besoins particuliers en matière de développement et pour adopter des mesures d'aide internationales afin de faire face à ces problèmes.

Du fait de leur vulnérabilité, ces pays sont dans des situations très difficiles et particulières par rapport au reste du monde. C'est la raison pour laquelle trois programmes d'action distincts ont été conçus pour répondre à leurs situations particulières respectives. Par conséquent, la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement devrait être étroitement liée aux efforts internationaux pour appliquer le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, le Programme d'action d'Almaty relatif aux pays en développement sans littoral et le Programme d'action de Maurice en faveur des petits États insulaires en développement. Nous sommes fermement convaincus que la mise en œuvre réussie de ces engagements contribuera sans aucun doute de manière importante à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement convenus à l'échelon international.

En ma qualité de Président du Groupe des pays en développement sans littoral, qu'il me soit permis de donner plus de détails sur la situation des pays en développement sans littoral. Le Programme d'action d'Almaty et les résolutions récentes adoptées par l'Assemblée générale reconnaissent que les principales contraintes en matière de développement des pays en développement sans littoral sont l'absence d'un accès à la mer, leur isolement et leur éloignement des principaux marchés internationaux, les coûts prohibitifs du transport en transit, la forte dépendance vis-à-vis des services de transit et des conditions des pays de transit voisins et la taille réduite de leurs propres marchés.

Le Programme d'action d'Almaty propose des mesures spécifiques regroupées en fonction de cinq domaines prioritaires comprenant le développement et l'entretien des infrastructures, un cadre pour les politiques de transit, le commerce international et la facilitation du commerce pour que les pays en développement sans littoral puissent garantir un accès à la mer sans entrave à tous les modes de transport, réduire les coûts de transaction et donc améliorer la

compétitivité, et régler les problèmes des retards et des pertes le long des itinéraires de transit.

Le Programme d'action d'Almaty appelle également la communauté internationale à fournir l'aide financière et technique nécessaire tant aux pays en développement sans littoral qu'à ceux de transit afin de veiller à ce que ces priorités soient mises en œuvre pleinement et efficacement. L'application de ces mesures spécifiques devrait servir de base pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral.

Nous nous félicitons de constater que le rapport mentionne qu'il est nécessaire de renforcer la compétitivité commerciale des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement par la mise en œuvre de leurs stratégies nationales axées sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en mettant l'accent sur les investissements dans la productivité agricole, l'infrastructure du commerce et les industries d'exportation compétitives. L'importance des infrastructures et de la coopération régionales pour la promotion du développement économique, en particulier pour les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, est également soulignée.

Cependant, après avoir examiné le rapport dans son intégralité, nous regrettons de devoir dire que la question des pays en développement sans littoral requiert encore un examen plus spécifique et plus approfondi.

Pour la réalisation de l'objectif 8 des objectifs du Millénaire pour le développement, qui est relatif aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, un ensemble précis de critères de mesure et d'indicateurs devrait être mis en pratique pour quantifier les progrès accomplis. Nul n'ignore que les objectifs du Millénaire pour le développement ne peuvent être réalisés si les besoins urgents des trois groupes de pays les plus vulnérables, qui représentent presque la moitié de la communauté internationale, ne sont pas satisfaits. Par conséquent, l'aide internationale devrait accorder une attention particulière à ces groupes vulnérables pour que les objectifs soient atteints d'ici à 2015.

L'Assemblée générale a donné au Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays

en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement le mandat important de mesurer l'application et le suivi intégrés et coordonnés des programmes d'action susmentionnés. Ce Bureau devrait par conséquent participer activement et contribuer dûment au processus d'examen des objectifs du Millénaire pour le développement dans l'intérêt de ces groupes vulnérables. Sa tâche principale devrait être de faire le lien entre les objectifs et l'adhésion à ces programmes d'action et d'indiquer les voies et moyens de les réaliser.

Je voudrais également aborder la question de l'accès aux marchés, à laquelle notre groupe, le Groupe des pays en développement sans littoral, attache une grande importance. Nous nous réjouissons que le Secrétaire général recommande que les pays développés s'attachent à mener à bien cette année, en 2006 au plus tard, le cycle de négociations commerciales de Doha et que, dans un premier temps, ils accordent l'accès aux marchés en franchise de droits et hors quotas à toutes les exportations des pays les moins avancés.

L'Assemblée n'est pas sans savoir que, pour les pays en développement sans littoral, il est tout aussi crucial d'accéder aux marchés que de satisfaire leurs besoins spécifiques de développement et de surmonter les obstacles géographiques à leur compétitivité au sein du régime commercial international et à leur intégration dans l'économie mondiale. Aussi bien dans le Programme d'action d'Almaty et le Consensus de São Paulo que dans les résolutions de l'Assemblée générale, il est reconnu que les négociations commerciales de l'Organisation mondiale du commerce doivent accorder une attention spéciale aux produits qui présentent un intérêt particulier pour les pays en développement sans littoral. Le fait que la résolution 59/245, du 22 décembre 2004, préconise l'inclusion, par le programme de travail de Doha, des pays en développement sans littoral dans le groupe des petites économies vulnérables revêt une importance notable. À cet égard, nous, le Groupe des pays en développement sans littoral, demandons que les besoins spécifiques et urgents des pays en développement sans littoral fassent l'objet d'une attention et d'un examen appropriés.

Dans ce contexte, j'invite le Président à prendre les mesures nécessaires pour que la rencontre de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement réponde pleinement aux besoins

spécifiques de la composante la plus vulnérable de la communauté internationale et qu'il en soit fait état dans le texte final du sommet de septembre, comme cela est demandé dans la résolution 59/245. Nous sommes certains que les consultations en cours, notamment sur la question du développement socioéconomique mondial, permettront d'aboutir, sur la base du rapport, à un éventail complet de recommandations en vue de la Réunion plénière de haut niveau de 2005. Le Groupe des pays en développement sans littoral est prêt à y contribuer de son mieux afin de faire avancer ses causes légitimes que sont l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé la présente séance qui nous permet de poursuivre notre échange de vues sur tous les aspects de la réforme de l'ONU. Nous vous sommes également reconnaissants de nous avoir présenté le calendrier détaillé de nos travaux sur les quatre groupes de questions ainsi que les facilitateurs que vous avez nommés. Cela montre combien vous exploitez au maximum le temps qu'il nous reste avant la tenue du sommet de septembre 2005.

Nous sommes invités aujourd'hui à débattre du rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005). L'Allemagne s'associe pleinement à la déclaration qui a été faite au nom de l'Union européenne par l'Ambassadeur Jean-Marc Hoscheit, Représentant permanent du Luxembourg. Je tiens à souligner que nous nous associons tout particulièrement aux remerciements qu'il a adressés au Secrétaire général pour sa façon novatrice et détaillée de concevoir la réforme.

Dans son rapport, le Secrétaire général parle de l'interdépendance des difficultés et des menaces, donnant ainsi à entendre que les solutions désirées ne s'obtiendront pas en suivant une démarche parcellaire et fragmentée. Il demande à tous les États et à toutes les régions de coopérer dans l'élaboration des stratégies requises. Certes, il exige énormément de nous tous, mais ses propositions visent à parvenir à des résultats dans lesquels toutes les régions trouvent un avantage et retirent quelque chose.

En complément aux observations faites au nom de l'Union européenne par le représentant du Luxembourg, je voudrais brièvement aborder trois

points : premièrement, la voie à suivre pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et pour vivre à l'abri du besoin; deuxièmement, la nécessité de consolider la primauté du droit, indispensable pour vivre dans la dignité; et, troisièmement, la nécessité de réformer le Conseil de sécurité. Nous avons déjà eu l'occasion, dans les débats antérieurs, d'exprimer nos vues sur ce dernier point. Nous en avons également débattu avec une bonne partie des États Membres lors de la rencontre que nous avons organisée la semaine dernière avec le Brésil, l'Inde et le Japon. Je suis donc convaincu, Monsieur le Président, que vous jugeriez incomplète la déclaration de l'Allemagne sur la réforme si je ne disais pas quelques mots sur le Conseil de sécurité.

Dans son rapport, le Secrétaire général souligne l'importance du développement, qui constitue une question à part entière, et nous rappelle le lien entre sécurité et développement. Il engage, avec raison, les pays en développement et les pays donateurs à œuvrer en faveur du développement. Tant sur le plan bilatéral que dans le cadre de l'Union européenne, l'Allemagne ne cesse d'intensifier ses efforts pour s'acquitter de cette responsabilité. Pour preuve, le Gouvernement allemand s'est engagé à verser, au lendemain de la catastrophe du tsunami, plus de 650 millions de dollars, auxquels viennent s'ajouter 650 millions de dollars en dons privés, et l'Allemagne a souscrit aux objectifs de lutte contre la pauvreté et contre la faim fixés lors du sommet organisé en septembre 2004 par le Président Lula.

Nous savons qu'il faudra faire plus pour honorer les engagements de Monterrey et atteindre l'objectif de 0,7 % arrêté pour l'aide publique au développement. Le Chancelier et le Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne ont récemment annoncé l'élaboration d'un programme en vue d'atteindre dans les délais impartis les objectifs du Millénaire pour le développement. En faisant passer son aide publique au développement à 0,35 % en 2006, puis à 0,5 % en 2010, l'Allemagne atteindra l'objectif de 0,7 % en trois étapes successives en 2014 au plus tard. Vu l'ampleur de notre économie, cette progression de l'aide se chiffrera en dizaines de milliards de dollars.

L'Allemagne a également fait savoir qu'elle voyait d'un bon œil la proposition visant à mettre en place une Facilité de financement internationale. Nous comptons débloquer des ressources en faveur du développement, particulièrement de l'Afrique, en

rééchelonnant et en allégeant le fardeau de la dette pour les pays en développement.

Concernant la primauté du droit, nous convenons tout à fait avec le Secrétaire général que la primauté du droit est le pilier essentiel de la stabilité politique, du progrès social et du développement durable. Personne n'investira dans une économie, une société ou un État où le droit ne prime pas et où les droits fondamentaux ne sont pas respectés. C'est pourquoi nous accueillons favorablement la proposition du Secrétaire général de créer une unité d'assistance en matière de primauté du droit, au sein du bureau d'appui à la consolidation de la paix dont la création est également proposée afin de contribuer aux initiatives nationales visant à rétablir l'état de droit dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit. Cette proposition va tout à fait dans le sens de l'initiative que la Jordanie, la Finlande et l'Allemagne ont présentée au Secrétaire général il y a quelques mois. Nous pensons qu'elle devrait être mise en œuvre dans les plus brefs délais, avant même que l'on statue sur la création de la commission de consolidation de la paix, à laquelle nous sommes favorables.

S'agissant de la réforme du Conseil de sécurité, je tiens à faire deux observations. Premièrement, le temps de la réforme est venu. Dans son rapport, le Secrétaire général souligne que les États Membres devraient parvenir à une décision sur cette importante question avant septembre. Il faut tirer parti de l'élan imprimé. Ne nous leurrions pas : chacun sait que le consensus sur cette question complexe est impossible. Le Secrétaire général a donc raison de dire que le consensus pourrait être souhaitable mais que l'absence de consensus ne devrait pas être prétexte à l'inaction. La Charte elle-même soutient ce point de vue à l'Article 108, qui exige une majorité des deux tiers des membres de l'Assemblée générale pour tout amendement à la Charte. À mon sens, prétendre que ce vote est de nature à créer des divisions ou antidémocratique révèle une curieuse interprétation de la démocratie, car décider par un vote est le travail quotidien de tous les parlements démocratiques. Leurrions-nous encore moins sur le fait que si nous ne saisissons pas cette chance de réforme, elle ne se représentera pas dans les décennies à venir. Si nous ne tenons pas compte du conseil que nous a donné le Secrétaire général de décider avant septembre, cela jettera à l'évidence une ombre sur le sommet de septembre, car, pour l'opinion publique de nos pays,

nous n'aurons pas donné suite à l'un des enjeux principaux de la réforme. Un nouveau renvoi de la décision, au terme de 12 années de débats, signifiera l'échec de nos efforts. Notre position est claire à cet égard : nous travaillons sur un projet de résolution relatif à la réforme qui devrait être mis aux voix en mai ou en juin.

Deuxièmement, les éléments d'une solution ont été soumis. À l'issue des discussions menées lors de plusieurs débats de l'Assemblée générale sur les propositions du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565), une tendance claire s'est dégagée en faveur d'une augmentation du nombre des sièges permanents et non permanents du Conseil et de quelques modifications apportées au modèle A proposé. Une modification qui bénéficie d'un large appui – dont le nôtre – est de maintenir les groupes régionaux actuels. S'agissant de la catégorie des sièges non permanents, cette question a été abordée par plusieurs délégations. Nous sommes favorables à une augmentation du nombre des sièges pour l'Afrique, l'Asie, l'Europe orientale et les États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Nous sommes disposés à considérer toutes les idées qui seront formulées sur de nombreux aspects de la réforme. Mais nous refusons tout faux compromis visant à tenir compte des intérêts nationaux particuliers d'une poignée. Seul, un élargissement des deux catégories suscitera la transformation structurelle nécessaire du Conseil de sécurité pour refléter les réalités géopolitiques d'aujourd'hui et renforcer la légitimité et l'efficacité du Conseil. Le Conseil de sécurité doit non seulement devenir plus efficace et plus représentatif, mais aussi plus transparent et plus inclusif dans ses méthodes de travail. La réforme des méthodes de travail fera donc partie intégrante de notre projet de réforme. Nous voudrions encourager et inviter les États Membres à poursuivre le dialogue avec le groupe des pays, composé du Brésil, de l'Inde, du Japon et l'Allemagne, et de collaborer avec les facilitateurs désignés par le Président de l'Assemblée générale pour permettre au Conseil de sécurité d'être plus représentatif, plus transparent et mieux à même de réagir face aux défis d'aujourd'hui.

Je voudrais terminer en disant que nous devrions créer les éléments de base nécessaires pour la mise en œuvre du rapport du Projet objectifs du Millénaire – le rapport Sachs – et du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau, condensés dans les

recommandations du Secrétaire général qui joignent le souhaitable au réalisable. Nous apportons notre plein appui au Président de l'Assemblée générale, aux facilitateurs et, enfin et surtout, au Secrétaire général. Soutenir leurs efforts fera du sommet le succès dont a besoin et que mérite l'ONU.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*): Nous nous félicitons du rapport sur la réforme (A/59/2005), dont l'Assemblée générale est saisie, et nous l'abordons en étant convaincus que la reconnaissance des liens entre les thèmes principaux aboutira inmanquablement à la prise en compte de toutes les questions dans un document final. En même temps, nous continuerons à porter nos efforts nationaux sur les domaines dans lesquels nous estimons être les mieux à même d'apporter une contribution, à savoir les droits de l'homme, la primauté du droit et la réforme du Conseil de sécurité. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt les travaux plus approfondis qui seront menés dans le cadre des quatre groupes de questions identifiés par le Président.

Le sommet de septembre sera, d'abord et avant tout, une occasion pour relancer l'application de la Déclaration du Millénaire avec, au cœur, les questions de développement. Le texte issu du sommet doit inclure une réaffirmation claire du consensus autour du développement et un engagement en sa faveur, comme cela a été convenu à Monterrey et à Johannesburg et énoncé dans les objectifs du Millénaire pour le développement sur la base des mesures concrètes agréées pour atteindre ces objectifs. Les pays développés et en développement doivent intensifier leurs efforts pour s'acquitter de leurs responsabilités respectives.

Pour nous, pays développés, cela signifie augmenter sensiblement notre aide publique au développement (APD) et fixer des échéances pour réaliser l'objectif agréé qui consiste à consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'APD. Des mesures concrètes sont nécessaires pour lutter contre la pauvreté extrême, favoriser l'allègement durable de la dette, ouvrir les marchés, promouvoir l'égalité des sexes, lutter contre les grandes maladies telles que le VIH/sida et le paludisme, prendre des mesures contre les changements climatiques et réduire les risques liés aux catastrophes naturelles. Seule une avancée radicale en 2005 nous permettra de ne pas manquer l'occasion de réaliser les objectifs du Millénaire pour le

développement, renforcer la sécurité mondiale et sauver des millions de vies.

S'agissant du domaine de la paix et de la sécurité, nous approuvons pleinement l'appel en faveur d'un nouveau consensus sécuritaire. Le sommet doit reconnaître la diversité et l'interdépendance de toutes les menaces à la sécurité ainsi que la responsabilité partagée de nous tous pour la sécurité des uns et des autres. La Charte des Nations Unies demeure le cadre juridique de notre action collective dans lequel nous devons nous engager à élaborer et mettre en œuvre des stratégies globales de lutte contre ces menaces et à agir sur plusieurs niveaux.

Nous devons agir d'urgence pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement afin de faire davantage de progrès pour éliminer les fléaux qui menacent la sécurité humaine et la vie de millions d'êtres humains dans le monde.

Nous devons revitaliser notre cadre juridique pour la non-prolifération et le désarmement et continuer à le développer, depuis l'éventail des armes de destruction massive aux armes légères, qui sont les véritables armes de destruction massive du fait du nombre de leurs victimes dans le monde.

Nous devons approuver la stratégie des Nations Unies proposée pour lutter contre le terrorisme et son approche globale, qui inscrit la défense des droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Nous devons nous engager à mener à bien, durant la soixantième session de l'Assemblée générale, les travaux sur une convention générale sur le terrorisme, et œuvrer à l'entrée en vigueur rapide du projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire récemment adopté.

Nous devons accepter et mettre en œuvre notre responsabilité de protéger toutes les personnes dans le monde en cas de génocide et autres atrocités massives que les gouvernements nationaux ne veulent ou ne peuvent prévenir. Nous devons réaffirmer les dispositions de la Charte relatives au recours à la force, y compris l'Article 51. Ce cadre juridique devrait être assorti de critères agréés de légitimité de la force militaire, que nous ne concevons pas comme juridiquement contraignante, de façon à renforcer la responsabilité du Conseil de sécurité envers les États Membres dans sa prise de décisions sur ces questions. En outre, nous devons donner suite aux recommandations du Secrétaire général relatives au

maintien et à la consolidation de la paix, en particulier la création d'une commission de consolidation de la paix.

La protection de l'état de droit aux niveaux international et national et la protection des plus vulnérables sont au cœur d'un système multilatéral fort. Le Sommet doit réaffirmer notre attachement à l'état de droit sur les plans international et national et nous devons également convenir de mesures concrètes de renforcement de l'état de droit au quotidien dans le cadre du travail de l'ONU. Nous devons faire de cette notion une idée-force du système des Nations Unies, en commençant à la source : par un respect de cette notion au sein du système des Nations Unies lui-même.

Des mesures décisives sont nécessaires à cet égard, qu'il s'agisse d'empêcher tout comportement menaçant ou criminel de la part de personnel des Nations Unies ou de garantir les droits de la défense et des normes élémentaires d'humanité dans le traitement des individus ciblés par des sanctions du Conseil de sécurité. Le sommet devra aboutir à une réaffirmation sans équivoque de l'attachement de tous les États Membres au droit international et devra être l'occasion pour les États de signer et ratifier les traités multilatéraux les plus importants, à commencer par le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et les autres traités portant sur la protection des civils.

Nous saluons la proposition du Secrétaire général en faveur d'une réaffirmation du rôle important de la Cour internationale de Justice et du commencement d'un processus de renforcement des travaux de la Cour. Outre des mesures concrètes, le Liechtenstein se féliciterait particulièrement d'un recours accru à la fonction consultative de la Cour, notamment par la saisine de la Cour le cas échéant par le Secrétaire général.

Le succès de nos activités pour la quasi-totalité des questions que j'ai évoquées est lié à l'efficacité et à la légitimité des organes des Nations Unies qui en sont chargés. Tous les organes principaux des Nations Unies ont besoin d'une réforme approfondie. Si beaucoup pensent que la réforme de l'Organisation des Nations Unies ne saurait être complète sans réforme du Conseil de sécurité, il faut souligner que la réforme de l'ONU ne sera pas non plus complète sans une réforme de l'Assemblée générale.

Nous saluons la recommandation audacieuse visant à remplacer la Commission des droits de

l'homme par un conseil des droits de l'homme. Le sommet doit prendre une décision de principe sur cette importante question et mettre en place un processus, assorti d'un calendrier permettant de mettre au clair les différents aspects de ce nouvel organe, dont son mandat, les modalités d'élection de ses membres et ses rapports avec les autres organes.

Nous sommes heureux d'apprendre que le Secrétaire général a exprimé le même avis sur ce processus lorsqu'il s'est adressé à la Commission des droits de l'homme aujourd'hui à Genève. À notre sens, ce conseil des droits de l'homme devrait être un des organes principaux des Nations Unies et sa structure ainsi que ses modalités d'élection devraient permettre une composition diversifiée représentant tout l'ensemble des États Membres, petits et grands. Le conseil devrait devenir la principale enceinte de débat sur les droits de l'homme et venir remplacer, et non dupliquer, le travail de l'Assemblée générale en la matière. Mettre fin aux doubles emplois doit être l'un de nos objectifs primordiaux dans ce domaine, quelle que soit la structure institutionnelle définitive décidée, comme nous l'avons exposé dans notre proposition nationale sur la réforme des organes intergouvernementaux des droits de l'homme. Nous convenons tout à fait que le conseil doit siéger pendant toute l'année afin de pouvoir réagir rapidement aux urgences.

Concernant la réforme du Conseil de sécurité, nous tenons à insister de nouveau sur la nécessité d'une réforme complète, mettant tout particulièrement l'accent sur des résultats de fond au niveau des méthodes de travail du Conseil. Un Conseil élargi ne ferait pas en soi un meilleur Conseil et nombre des aspects du travail du Conseil que nous examinons sont liés à ses méthodes de travail. Nous restons, en outre, persuadés que les membres devraient conserver une attitude d'ouverture vis-à-vis des modèles d'élargissement qui vont au-delà de ceux que contient le rapport du Secrétaire général.

L'Assemblée générale a besoin d'un autre remaniement profond pour pouvoir réintégrer la place qui lui revient, comme le prévoit la Déclaration du Millénaire. Des mesures concrètes – il y en a sur la table depuis longtemps – sont importantes à cette fin, mais l'élément décisif sera la détermination des États à utiliser cet organe de l'Organisation de façon conforme au rôle que lui confie la Charte.

Enfin, nous appuyons la proposition du Secrétaire général sur le renforcement du Secrétariat. Si l'on donne plus d'autorité et de marge de manœuvre au Secrétaire général dans la gestion du personnel et du fonctionnement de l'Organisation, cela doit s'accompagner, en particulier, d'un renforcement des pratiques de gestion et de la responsabilisation. Les États Membres doivent travailler avec détermination avec le Secrétaire général pour améliorer les règles qui régissent actuellement les ressources budgétaires et humaines afin de mieux les adapter aux besoins de l'Organisation.

M. Hannesson (Islande) (*parle en anglais*) : Comme tant d'autres collègues avant moi, je voudrais commencer par saluer avec reconnaissance le rapport instructif du Secrétaire général, « Dans une liberté plus grande ». Je voudrais également vous exprimer notre gratitude, Monsieur le Président, pour la façon dont vous conduisez nos importants travaux sur ce rapport. En outre, nous nous félicitons particulièrement du travail réalisé par les facilitateurs que vous avez nommés.

L'Islande a souligné à plusieurs occasions son engagement en faveur du processus engagé par le Secrétaire général avec la création du Groupe de personnalités de haut niveau et la commande du Projet du Millénaire. Le rapport incisif et complet du Secrétaire général couronne une première phase décisive, qui a consisté à débayer le terrain pour permettre aux chefs d'État d'examiner les grandes questions de la pauvreté et de la sécurité mondiales et de la façon dont le système multilatéral peut contribuer à relever ces défis à l'avenir.

Nous souscrivons pleinement au principe qui est au centre du rapport du Secrétaire général, à savoir que le développement, la sécurité et les droits de l'homme sont inextricablement liés. L'Islande reviendra sur les chapitres concernés de façon plus détaillée lors des débats à venir mais je voudrais d'ores et déjà mettre en exergue une ou deux de ces questions.

Le développement est une responsabilité partagée des pays en développement et des pays développés – ce que le rapport explique clairement – mais l'on ne peut réaliser des progrès que si les pays eux-mêmes prennent les rênes de leur propre développement. L'accent mis sur l'Afrique est également particulièrement bienvenu. L'Islande compte doubler son aide au développement d'ici 2009 et elle a

concentré l'essentiel de ses efforts de développement bilatéraux à l'Afrique.

L'Islande appuie également l'accent mis sur un système commercial ouvert et équitable permettant aux pays en développement de prendre pleinement part à l'économie mondialisée.

Je voudrais saluer, en particulier, la contribution apportée par le Secrétaire général à l'établissement d'un consensus sur la question de la sécurité, au cœur de laquelle se trouve l'interdépendance de tous les États face aux menaces qui pèsent sur notre sécurité, qu'elles se présentent sous la forme d'armes de destruction massive, du terrorisme, des maladies, des dégradations de l'environnement ou de la pauvreté.

Je voudrais également saluer la proposition de définition du terrorisme. Une telle définition permettrait certainement de faciliter la lutte contre cette menace mondiale.

L'Islande appuie pleinement l'accent énergique mis dans le rapport sur le droit de vivre dans la dignité, qui englobe le respect des droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit. Nous convenons également que pour assurer aux êtres humains une vie dans la dignité, nous devons être prêts à assumer la responsabilité de protéger et à fournir les mécanismes judiciaires qui s'imposent – en particulier la Cour pénale internationale et les autres tribunaux régionaux dotés de mandats internationaux – pour punir ceux qui portent atteinte à cette dignité.

Le Secrétaire général a fait quelques propositions audacieuses pour la réforme et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies. Il peut compter sur le soutien actif de l'Islande aux propositions visant à faire de l'ONU une Organisation toujours au centre du système multilatéral.

L'Islande espère assister à un débat constructif, ouvert et tourné vers l'avenir et elle fera son possible pour contribuer à la définition de changements ambitieux et efficaces, sur la base de l'excellent travail préparatoire effectué sous l'égide du Secrétaire général.

M. Kuchinsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe Géorgie, Ouzbékistan, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldova (GOUAM).

Les États du Groupe GOUAM se félicitent de la publication du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005). Le rapport contribue de manière très importante au processus préparatoire de la Réunion plénière de haut niveau des Nations Unies qui se tiendra en septembre. Nous partageons son approche en ce qui concerne la nécessité d'examiner et de prendre des mesures dans trois domaines prioritaires qui sont liés, à savoir le développement, la sécurité et le respect des droits de l'homme, et de faire de l'ONU un instrument plus efficace pour mettre en œuvre ces priorités.

L'ensemble des propositions et des recommandations du rapport qui sont soumises aux chefs d'État et de gouvernement en vue de prendre des décisions, bien que d'autres puissent y être ajoutées, pourraient servir de base à la poursuite d'un travail plus important et plus ciblé. Cependant, comme cela est certainement le cas pour chacune des autres délégations présentes dans cette salle, nous devons noter que le rapport ne reflète pas pleinement les points de vue et les préoccupations exprimés par le Groupe GOUAM et par ses États membres au cours des débats officiels qui ont eu lieu sur un certain nombre de questions, à savoir l'élargissement du Conseil de sécurité, la nécessité de répondre aux préoccupations propres des pays dont les économies sont en transition et le problème de la traite des êtres humains.

Alors que nos capitales respectives étudient le rapport en détail et en attendant les débats en profondeur qui se tiendront sur les différents groupes de questions dans les semaines et les mois à venir, je souhaiterais faire quelques remarques à cette séance de l'Assemblée.

Nous appuyons l'appel visant à placer les objectifs du Millénaire pour le développement au cœur des stratégies de développement nationales conçues en fonction des réalités locales. Le respect des droits de l'homme, une société civile énergique, un secteur privé plein d'initiatives et la bonne gouvernance à tous les niveaux sont nécessaires pour que ces stratégies soient mises en œuvre. Dans l'entre-temps, nous soulignons l'importance d'adopter une démarche équilibrée dans l'examen des rôles et des responsabilités, ainsi que des engagements et des contributions de toutes les parties prenantes à ce processus.

Nous sommes fermement convaincus que, comme le prévoient les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, les institutions spécialisées, les commissions régionales et les institutions financières internationales devraient continuer à fournir de l'aide aux économies en transition pour veiller à ce qu'elles soient intégrées pleinement et véritablement à l'économie mondiale. Les réussites de certaines économies en transition ne garantissent pas que toutes ces économies parviendront à un développement durable.

Le Groupe GOUAM se félicite de l'attention qui est portée dans le rapport à la lutte contre le VIH/sida et les autres maladies dans les régions les plus durement touchées, telles que l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud. Nous soulignons également la nécessité de mettre de nouveau l'accent sur ces pays de l'Europe de l'Est et du Caucase, où la contamination par le VIH a récemment connu une augmentation rapide. Reconnaisant qu'apporter une réponse globale au VIH/sida exige des ressources financières à long terme et durables, nous appelons les donateurs internationaux à tenir leurs engagements de reconstituer le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Le Groupe GOUAM souscrit à la nouvelle vision de sécurité collective qui répond aux préoccupations de tous les États en matière de sécurité : une menace contre un État est une menace contre tous les États. Nous pensons que cette démarche pourrait aplanir les divergences d'opinion sur les questions de sécurité.

Nous partageons sans réserve le point de vue selon lequel il est nécessaire de revitaliser les systèmes multilatéraux pour contrer les menaces que posent les armes nucléaires, biologiques et chimiques, et de rétablir la confiance dans les mécanismes multilatéraux relatifs au contrôle des armes, au désarmement et à la non-prolifération. Le désarmement et la non-prolifération sont liés, notamment en ce qui concerne les armes nucléaires. Il est impératif de réaliser rapidement des progrès dans les deux domaines. Par conséquent, le Groupe GOUAM appelle à mettre plus activement en œuvre les initiatives existantes visant à prévenir le trafic illicite des armes nucléaires, biologiques et chimiques et de leurs vecteurs. Le rôle du Conseil de sécurité à cet égard est extrêmement important.

Le défi que constitue la lutte contre le terrorisme exige une action soutenue, à long terme et mondiale.

Par conséquent, nous nous félicitons que le Secrétaire général ait présenté la stratégie globale de lutte contre le terrorisme de l'ONU. Nous pensons que la promotion d'une coopération et d'une coordination plus étroites avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales devrait constituer une part très importante de cette stratégie. Le Groupe GOUAM espère que les éléments d'une définition du terrorisme qui ont été proposés pourront aider à mener à terme le travail sur le projet de convention globale sur le terrorisme international.

Comme il a été avancé dans le récent rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565), l'emploi de la force est « un élément indispensable de tout système viable de sécurité collective ». Le Groupe GOUAM considère que la Charte des Nations Unies interdit clairement de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre tout État sauf dans l'exercice du droit naturel à l'autodéfense, comme l'indique l'Article 51, et dans l'application des mesures autorisées par le Conseil de sécurité. Par conséquent, nous partageons l'opinion selon laquelle il est important de définir et d'adopter des critères pour que le Conseil puisse autoriser légitimement l'emploi de la force. Les situations dans lesquelles les autorités d'un État n'ont pas la volonté ou la capacité de protéger leurs populations face au génocide, au nettoyage ethnique ou aux crimes contre l'humanité peuvent exiger de la part de la communauté internationale une action effective conformément au droit international, y compris des mesures d'imposition des décisions prises dans des cas exceptionnels. Nous pensons que de telles mesures ne peuvent être prises qu'en dernier ressort et en vertu d'un mandat explicite du Conseil de sécurité.

Nous ne pensons pas que les recommandations mises en avant dans le rapport du Secrétaire général, relatives à la réforme institutionnelle dans le domaine de la défense des droits de l'homme, apportent une solution magique à tous nos problèmes; elles n'étaient pas non plus destinées à cela. Mais nous pensons assurément qu'elles offrent un bon point de départ pour adopter les mesures créatives et novatrices nécessaires afin d'insuffler une nouvelle vigueur aux mécanismes de défense des droits de l'homme de l'ONU. Nous souscrivons pleinement à l'idée d'intégrer davantage la défense des droits de l'homme à l'ensemble des activités du système de l'ONU. À cet égard, nous attendons avec intérêt que soient détaillés la création et

le fonctionnement du conseil des droits de l'homme, qu'a proposé le Groupe de haut niveau, ainsi que le mandat d'un tel organe, sa composition et sa relation avec les autres institutions de l'ONU.

Dans le même ordre d'idées, nous pensons que la proposition de créer un fonds pour la démocratie destiné à fournir une assistance aux pays qui cherchent à instaurer la démocratie ou à la renforcer mérite d'être approuvée par les États Membres. Nous voyons également d'un bon œil la proposition de créer une commission de consolidation de la paix destinée à combler l'actuel vide institutionnel dans ce domaine primordial. Nous avons hâte d'en savoir davantage et de débattre de la question.

Le GOUAM s'associe à la déclaration prononcée par le Président du Groupe des États d'Europe orientale sur la question de la réforme du Conseil de sécurité. L'octroi d'un siège non permanent, au moins, au Groupe des États d'Europe orientale, dont la composition a plus que doublé ces 15 dernières années, est une condition préalable indispensable à notre adhésion à un projet de réforme. Nous apprécions grandement la déclaration qu'a faite aujourd'hui le représentant de l'Allemagne, qui a expressément appuyé la position des États d'Europe orientale. Conformément à la position du Secrétaire général, nous prônons une participation accrue au processus décisionnel du Conseil pour les pays qui apportent le plus à l'Organisation en termes militaires, diplomatiques et financiers.

Les États membres du GOUAM conviennent que l'élargissement du Conseil de sécurité devrait s'accompagner d'une réforme de ses méthodes de travail destinée à accroître l'efficacité et la transparence de cet organe ainsi qu'à en renforcer le caractère démocratique et comptable. Il importe également de veiller à ce que les activités du Conseil de sécurité touchent aux préoccupations des États Membres et à ce que ses décisions soient appliquées.

Comme cela a été dit en plusieurs occasions, la réforme de l'ONU ne doit évidemment pas se limiter à l'élargissement du Conseil de sécurité. Nous convenons donc tout à fait qu'il est nécessaire de revitaliser les activités de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'Organisation des Nations Unies, et de lui permettre de remplir sa mission avec succès. Il

importe également de rendre le Conseil économique et social plus vigoureux et plus proche des réalités.

Enfin et surtout, le GOUAM est parfaitement d'accord avec le Secrétaire général lorsque celui-ci souligne, dans l'introduction de son rapport, que « [ses] propositions ne réduisent en rien la nécessité d'agir d'urgence, cette année, pour régler les longs conflits qui menacent la stabilité régionale et mondiale » (*ibid.*, par. 5). Cela devrait être fait sur la base des normes et des principes du droit international, en particulier du principe de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États Membres.

Partout dans le monde, on espère qu'au sommet de septembre, nos dirigeants parviendront à donner un nouveau souffle à l'ONU et qu'ils adopteront une batterie de décisions ambitieuses en vue de renforcer la réponse collective aux défis mondiaux. C'est maintenant à nous, les États Membres, qu'il appartient d'unir nos efforts pour répondre à ces attentes. Monsieur le Président, vous pouvez être sûr que les États membres du GOUAM appuieront pleinement les efforts louables que vous faites pour obtenir des résultats tangibles durant les prochains mois et qu'ils vous offriront toute leur coopération à cet effet.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'avoir fourni un cadre et un programme à notre échange de vues sur le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005).

Ma délégation s'associe pleinement aux déclarations que les Représentants permanents de la Jamaïque et de la Malaisie ont faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à la déclaration faite par le Représentant permanent du Malawi au nom du Groupe des États d'Afrique. Je me contenterai donc de commenter certains points que nous jugeons importants au regard des observations et recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général, dont certaines sont audacieuses et novatrices, comme l'ont déjà signalé les orateurs précédents. Nous remercions le Secrétaire général de ce très important rapport.

Le rapport du Secrétaire général analyse l'état d'avancement des objectifs du Millénaire pour le développement et formule des recommandations à ce sujet. Il conclut qu'il est possible de réaliser ces

objectifs dans les délais impartis à condition que les États Membres s'y engagent et qu'ils mettent en place un partenariat mondial de coopération économique.

Ma délégation se félicite de ce que le rapport souligne qu'il incombe à chaque pays d'identifier ses priorités en termes de développement au plan national et d'y œuvrer au moyen de programmes, plans et stratégies, qui constituent les grandes lignes de l'action nationale et nécessitent un appui adéquat de la part de la communauté internationale. Cet appui international à la réalisation des priorités nationales doit se composer de mesures constructives visant, en particulier, à honorer les engagements pris, à réformer le régime commercial et à alléger la dette.

Notre expérience nous a appris que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement posait des difficultés particulières aux pays sortant d'un conflit. Les ravages et les destructions engendrées par un long conflit armé font que les actions nationales et internationales couvrent un champ et un rayon d'action plus étendus. D'un autre côté, une paix durable offre une occasion décisive de mettre en œuvre des programmes à forte intensité de capitaux afin d'installer l'infrastructure sociale et économique nécessaire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et préserver la paix.

D'autres difficultés, au demeurant fondamentales, se posent aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays en développement sans littoral. Les conditions géographiques et naturelles, ainsi que les niveaux de revenus, limitent l'aptitude de ces pays à atteindre les objectifs de développement convenus, comme cela a été admis dans le Consensus de Monterrey et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et expliqué dans le Programme d'action de Bruxelles, le Programme d'action d'Almaty et, plus récemment, dans la Stratégie de Maurice. Ces instruments, qui sont le fruit de négociations, forment le cadre de la coopération internationale mais ne sont pas convenablement appliqués. Il est donc impératif que la réforme de l'ONU rende l'Organisation plus à même de favoriser cette coopération internationale afin que l'humanité puisse profiter du développement et vivre dans la sécurité.

En outre, il ressort du rapport du Secrétaire général que le fardeau de la dette extérieure a une incidence négative sur la réalisation des objectifs du

Millénaire pour le développement et que la dette de l'Afrique en particulier n'est pas tolérable. Le service de la dette détourne des fonds nécessaires au développement, contribuant ainsi au transfert net des ressources des pauvres aux riches. Pour inverser la tendance, la communauté internationale doit tenir compte de la tolérabilité de la dette des pays très endettés et à bas revenu, en particulier en Afrique.

Nous sommes entièrement d'accord avec l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle un nouveau consensus international sur l'avenir de la sécurité collective est nécessaire. À cet égard, le Secrétaire général a soulevé dans son rapport d'importantes questions et formulé des observations et des recommandations intéressantes et de grande portée. Toutefois, nous sommes d'avis que davantage devra être fait pour surmonter les faiblesses institutionnelles afin de faire face à ces problèmes.

S'agissant des réformes institutionnelles, je voudrais dire que l'autorité et le rôle de l'Assemblée générale doivent être, à notre avis, efficacement rétablis. Nous soulignons donc l'importance de la résolution 58/126 sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

La proposition de créer un nouveau Conseil des droits de l'homme pour remplacer la Commission des droits de l'homme mérite certainement un examen approfondi. Toutefois, quelle que soit la décision prise au sujet de la taille, de la nature, du mandat et du siège de ce conseil, nous estimons que le système des experts et rapporteurs indépendants des droits de l'homme, qui apporte une contribution exceptionnelle à l'avancement des aspects économiques, sociaux et culturels des droits de l'homme, devrait être préservé.

On a beaucoup parlé de l'évidence que la paix et le développement se renforcent mutuellement. Le paragraphe 263 du rapport du Groupe de haut niveau (A/59/565) recommande que le Conseil de sécurité, agissant en vertu de l'Article 29 de la Charte des Nations Unies, après avoir consulté le Conseil économique et social, crée une commission de consolidation de la paix. De surcroît, les paragraphes 264 et 265 nous présentent quelques idées relatives aux fonctions principales, à la taille et à la composition de cette commission.

Bien que le Secrétaire général n'ait pas indiqué si la commission de consolidation de la paix tirera profit du processus de prise de décisions du Conseil de

sécurité, nous nous félicitons de la proposition du Secrétaire général de créer une commission de consolidation de la paix, dont le rôle central devrait être d'appuyer les efforts nationaux en faveur de la reconstruction après les conflits et du redressement économique et social.

Enfin, concernant la réforme du Conseil de sécurité, je voudrais dire que les pays africains ont depuis longtemps demandé l'élargissement du Conseil de sécurité pour qu'il devienne plus représentatif, transparent et inclusif. Le Consensus d'Ezulwini est clair à cet égard. Toutefois, si pour une raison ou une autre, nous ne pouvons parvenir à un consensus, cela ne doit pas justifier de différer une décision sur la raison d'être même du sommet de septembre : la réalisation de progrès importants et l'adoption de mesures significatives pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Pour terminer, je voudrais dire que le rapport du Secrétaire général « Dans une liberté plus grande », basé sur le rapport du Groupe de haut niveau et le rapport du Projet objectifs du Millénaire, représente, à notre avis, une étape ambitieuse dans la détermination des enjeux centraux qui seront présentés à nos dirigeants en septembre.

Nous attendons avec intérêt de poursuivre le dialogue dans le cadre de ces réunions et de travailler avec les facilitateurs que vous, Monsieur le Président, avez désignés. Enfin, je voudrais dire que nous sommes réellement très reconnaissants de la façon transparente et inclusive dont vous menez ces importantes consultations.

M. Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par présenter les condoléances du peuple et du Gouvernement indonésien au Saint-Siège pour le décès de S. S. le pape Jean-Paul II, survenu la semaine dernière. Le pape Jean-Paul II était non seulement un chef spirituel, mais aussi une personnalité éminente qui a œuvré à la promotion de la paix et à l'entente entre les êtres humains, de quelque origine qu'ils soient. Nous nous associons aux autres délégations qui prient pour le repos de son âme. Nous voudrions également présenter nos condoléances au peuple et au Gouvernement de la Principauté de Monaco pour le décès, cette semaine, du Prince Rainier III.

Ma délégation voudrait vous remercier, Monsieur le Président, pour avoir organisé cette importante série

de séances en vue des préparatifs de la séance plénière de haut niveau de l'Assemblée générale qui se tiendra en septembre 2005. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005).

Je voudrais dire d'emblée que ma délégation souscrit aux déclarations faites plus tôt par le représentant de la Malaisie au nom du Groupe des pays non alignés et par le représentant de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Ma délégation partage l'avis selon lequel le rapport dont nous sommes saisis ne prend pas suffisamment acte des vues des deux organisations auxquelles nous appartenons. Nous énoncerons de façon plus détaillée notre position lors de la deuxième phase des discussions que vous, Monsieur le Président, avez proposé que nous menions dans le cadre de groupes thématiques d'ici la fin du mois.

Le rapport du Secrétaire général présente un large éventail de positions et de recommandations susceptibles de changer la nature de l'ONU et d'améliorer radicalement la vie des hommes et des femmes dans le monde. À cet égard, nous lui sommes reconnaissants d'avoir indiqué le fait qu'en ce XXI^e siècle, tous les États et toutes les institutions par l'intermédiaire desquelles ils agissent collectivement doivent œuvrer en faveur d'une liberté plus grande : celle de vivre à l'abri du besoin, à l'abri de la peur et dans la dignité.

Il est particulièrement important qu'il souligne en toute franchise la relation entre développement et sécurité :

« Il ne peut y avoir de sécurité sans développement, ni de développement sans sécurité. Et l'un et l'autre dépendent du respect des droits de l'homme et de l'état de droit. » (A/59/2005, annexe, par. 2)

Cet équilibre doit être respecté et maintenu. Il est significatif également que le Secrétaire général souligne l'importance du multilatéralisme :

« Aucun État ne peut faire entièrement cavalier seul dans le monde d'aujourd'hui. Nous sommes tous en partie responsables de la sécurité et du développement des autres. Des stratégies collectives, des institutions collectives et une

action collective sont indispensables. » (*ibid.*, par. 3)

Nous sommes satisfaits par ailleurs d'un certain nombre de recommandations et de propositions que le Secrétaire général formule dans le rapport en vue de réaliser cette vision, mais nous émettons des réserves sur un certain nombre d'entre elles et comptons obtenir des éclaircissements. Je consacrerai le reste de ma déclaration à certains problèmes relevant de groupes spécifiques de questions.

Ma délégation s'avoue quelque peu déçue par certains éléments du rapport concernant les mesures visant à réaliser cette vision. Dans une perspective plus large, sans pour autant nier la légitimité des questions soulevées, nous estimons qu'il aurait fallu accorder une place plus grande et un relief accru aux préoccupations relatives au développement des pays en développement sur la base de leur intérêt propre. Présenter ces préoccupations dans un cadre sécuritaire a servi à souligner l'importance prioritaire de la sécurité. Pour les pays en développement, le développement jette la base solide sur laquelle reposent paix durable et sécurité, et il convient de souligner qu'aucun objectif du Millénaire pour le développement ne vise directement et explicitement la sécurité.

Je tiens à faire observer que la réalisation des objectifs convenus au plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, exige que nous nous engageons à créer, aux niveaux national et international, un climat propice à une mise en commun des ressources financières nécessaires pour honorer cet engagement. Nous avons d'ailleurs franchi deux premières étapes très importantes, premièrement en déterminant les mesures qui devaient être prises et deuxièmement, en définissant les outils nécessaires à la réalisation de ces mesures dans le cadre du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et du Consensus de Monterrey.

Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg énonce les principales mesures en matière de développement qu'il convient d'envisager d'urgence. L'exhaustivité de ce plan mérite que nous en fassions notre guide principal en matière de financement du développement. Le Consensus de Monterrey énonce les outils qui permettront de transformer le Plan de mise en œuvre en résultats concrets. Ces engagements, avec la Déclaration du Millénaire, représentent un programme d'action complet en matière de

développement, dont le financement est entièrement assuré.

Toutefois, on peut dire que n'attacher de l'importance qu'aux objectifs du Millénaire pour le développement revient à s'intéresser à certains arbres plutôt qu'à l'ensemble de la forêt. Nous pensons, par conséquent, que ces objectifs ne doivent pas être traités comme représentant l'ensemble du développement, qui comprend des questions beaucoup plus vastes, telles que l'iniquité systémique de l'architecture financière internationale et l'utilisation de tarifs douaniers pour faire échec à la volonté de participation des pays en développement aux échanges internationaux. Ces engagements ont été pris de bonne foi et doivent être honorés en étant mis en œuvre; les ignorer mettrait en cause la crédibilité et la fiabilité du processus de négociation internationale. L'Indonésie est préoccupée, par conséquent, de l'insistance qui est mise depuis peu sur une plus grande prise de responsabilités des pays en développement dans leur propre développement, comme s'ils échappaient eux-mêmes, dans la recherche de cet objectif, à l'impact de la communauté internationale.

Le fait que tous les pays en développement doivent engager de leur côté des stratégies de développement nationales, comme le propose le rapport, et mobiliser leurs ressources nationales pour la réalisation des objectifs de développement, en particulier les objectifs du Millénaire, n'est pas en question, mais la nature des plans formulés pour mettre en œuvre ces objectifs dépendra de l'existence ou non de ressources. Sans ressources disponibles pour la mise en œuvre de ces objectifs, les plans de développement se réduiront à de simples vœux pieux.

De fait, tous les indices concordent pour prouver que les pays en développement ont déjà commencé d'assumer des responsabilités plus importantes dans leur propre développement, sur la base des réalités nationales et internationales. La demande qui leur est faite d'engager maintenant des stratégies nationales pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015 ne fait que les exhorter à poursuivre dans cette direction. Toutefois, certains pays en développement – en particulier les pays pauvres très endettés – sont considérablement limités en termes de mobilisation des ressources nécessaires à leur propre développement. Ma délégation voudrait, à cette occasion, abonder dans le sens du Secrétaire général en insistant sur la nécessité de mener à bien le

cycle de Doha et la nécessité absolue d'honorer cette promesse de développement. Si les pays en développement conviennent qu'ils doivent mobiliser dans la mesure du possible leurs ressources nationales, il importe également que les pays développés favorisent le commerce international au service du développement, accroissent l'aide publique au développement et s'emploient au financement durable de la dette et à l'allègement de la dette extérieure. L'Indonésie compte présenter ses vues et ses propositions sur ces questions de façon plus concrète au cours des débats thématiques.

L'Indonésie voudrait une fois encore exprimer sa reconnaissance à la communauté internationale pour l'appui apporté suite aux récentes catastrophes naturelles survenues dans notre pays, à savoir le tremblement de terre et le tsunami du 26 décembre 2004 et le séisme qui a frappé l'île de Nias il y a un peu plus d'une semaine. À cet égard, nous tenons à dire que nous appuyons la recommandation du Secrétaire général en faveur de la mise en place d'un système d'alerte rapide pour tous les risques naturels, qui s'appuierait sur les dispositifs existant aux niveaux national et régional.

S'agissant de la rubrique intitulée « Vivre à l'abri de la peur », le rapport adopte, contrairement à nos attentes, certaines positions qui auraient dû à notre sens être plus équilibrées. Nous pensons par exemple que sa définition de la prolifération nucléaire, qui se concentre sur la propagation généralisée des armes nucléaires tout en évitant la question plus critique de la prolifération verticale et du développement qualitatif, est difficile à comprendre. Ma délégation tient à insister pour que les États dotés d'armes nucléaires mettent pleinement en œuvre leurs engagements et leurs obligations au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), y compris les 13 mesures pratiques, en vue de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires.

Concernant la question du terrorisme, et parlant en pays qui en a deux fois été victime, nous appuyons pleinement tout effort pour combattre ce fléau. Toutefois, nous pensons qu'une définition qui ne tiendrait pas compte de la lutte légitime de peuples vivant sous un régime colonial ou sous occupation étrangère serait limitée dans sa compréhension. Nous appuyons une stratégie antiterroriste permettant d'attaquer le fléau à la racine et nous pensons à cet égard que le moment est maintenant venu de conclure

une convention globale sur le terrorisme sur la base des vues qui ont été exprimées par les États Membres. La conclusion au début de ce mois du projet de convention sur le terrorisme nucléaire par le Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale donne l'impulsion nécessaire à la recherche d'un consensus sur la définition du terrorisme, à condition que les États soient disposés à faire preuve d'ouverture.

Nous avons déclaré que nous étions favorables à la création d'une commission de consolidation de la paix chargée des situations postérieures à un conflit. Nous pensons que c'est une idée importante qui mérite un examen attentif. Nous comptons poursuivre le travail sur sa mise en œuvre.

Ma délégation se félicite que le Secrétaire général exhorte les chefs d'État et de gouvernement à renouveler leur engagement en faveur de la primauté du droit, du respect des droits de l'homme et de la démocratie. Nous tenons l'état de droit pour un principe fondamental des Nations Unies. Il est nécessaire de renforcer les normes et règles internationales existantes ainsi que la mise en œuvre des traités et conventions.

En ce qui concerne la « responsabilité de protéger », nous considérons que même s'il existe des justifications morales à la recommandation du Secrétaire général à cet égard, un certain nombre de questions politiques et juridiques restent à aborder.

Nous avons des préoccupations analogues concernant la recommandation portant sur le recours à la force. Nous allons présenter une analyse plus élaborée de notre position sur cette question également au cours de la phase thématique de ces délibérations, dans le courant de ce mois. Pour l'instant, je dirai simplement qu'en ce qui concerne l'Article 51 de la Charte, l'Indonésie est d'avis qu'il faut prendre garde à éviter toute réécriture ou réinterprétation de cet article.

En ce qui concerne le renforcement de l'Organisation des Nations Unies, nous soutenons l'engagement du Secrétaire général. Toutefois, nous aimerions redire que la réforme de l'Organisation doit être considérée comme un processus et engagée à l'échelle de tout le système et qu'elle ne devra jamais prendre la seule forme d'une réforme du Conseil de sécurité. Une réforme institutionnelle ou systémique est un processus non pas sélectif et sectoriel, mais qui englobe tous les principaux organes de l'Organisation.

S'agissant du Conseil de sécurité lui-même, nous ne sommes pas convaincus que toutes les options possibles de restructuration aient été épuisées. En outre, il importe de préciser qu'il est encore nécessaire d'améliorer les méthodes de travail du Conseil pour le rendre plus transparent, plus représentatif et plus efficace et que ces réformes doivent également renforcer le multilatéralisme.

Concernant le Conseil économique et social, nous considérons que le rôle important que joue cet organe dans la gestion des problèmes de sécurité ayant des causes économiques a été négligé. Il est nécessaire d'arracher le Conseil économique et social au rôle passif qu'il a été forcé de jouer ces derniers temps par rapport à des institutions de Bretton Woods et à une Organisation mondiale du commerce vigoureuses. Ces limites imposées au rôle du Conseil économique et social ne sont pas conformes à son mandat en vertu de la Charte. Il nous semble que le Conseil représente une garantie démocratique du bon déroulement de la prise de décision dans ces domaines. Son rôle devrait, par conséquent, être élargi et centralisé, et non remis en cause.

Le rapport propose également le remplacement de la Commission des droits de l'homme par un conseil des droits de l'homme dont la composition serait limitée et sélective. Nous ne sommes pas certains que cette proposition réponde à toutes les controverses concernant les droits de l'homme au sein de l'Organisation et nous comptons poursuivre les discussions sur ce sujet.

En ce qui concerne les propositions relatives à la réforme du Secrétariat, nous pensons qu'un grand nombre de questions n'ont pas encore reçu de réponse et nous attendons avec intérêt des éclaircissements à cet égard.

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais affirmer l'appui de ma délégation à l'investissement personnel et à l'impulsion que vous nous apportez dans les préparatifs de la réunion plénière de haut niveau de septembre prochain. Sachant que les cinq prochains mois seront une période éprouvante, vous pouvez compter sur tout notre soutien et notre pleine participation. Nous espérons que ce que nous entreprendrons pendant cette période permettra de redynamiser l'ONU et d'obtenir l'adhésion des Membres à la Charte et à la Déclaration du Millénaire.

Cela dit, il faut qu'une chose soit bien claire. Ce qui est en jeu, c'est l'avenir même des peuples de la planète, qui se tournent vers l'ONU pour qu'elle leur fournisse des orientations et qui ont confiance en son autorité. Il importe que le document final que les dirigeants signeront en septembre prochain soit ambitieux et vigoureux, mais aussi qu'il reflète clairement les vues des États Membres et les aspirations de leurs peuples.

Le rapport, et plus précisément les recommandations qui figurent en annexe au rapport, donnent à penser que septembre est le dernier délai pour prendre les mesures proposées. Selon nous, il conviendrait plutôt de considérer le rapport comme un ensemble de propositions détaillées et équilibrées offrant une base utile pour engager un processus de réforme et de concertation destiné à faciliter la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, laquelle met l'accent sur le développement et, tout particulièrement, sur l'élimination de la pauvreté. De là le besoin de délais flexibles pour que des mesures immédiates puissent être prises dans les domaines où règne un vaste consensus et pour que nous ayons le temps d'examiner les propositions qui sont loin de faire l'unanimité.

M. Kazykhanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, en tout premier lieu, je vous remercie d'avoir œuvré pour tenir des consultations avec les États Membres de l'ONU, conformément au programme établi. Le Kazakhstan réaffirme sa volonté de prendre une part active à ces consultations, destinées à ce que nous convenions des décisions qui seront adoptées à la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, en septembre 2005. En outre, nous approuvons l'idée du Secrétaire général de nommer quatre envoyés pour assurer les préparatifs complets et approfondis de ce sommet historique de l'ONU.

Le Kazakhstan se félicite du rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005). Le rapport propose un vaste programme de restructuration du système des relations internationales et de l'ONU elle-même. Tel que nous voyons les choses, il sert de point de départ à l'élaboration d'un arsenal complet de décisions qui permettront de garantir la paix et la sécurité internationales, d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et de mettre en œuvre une

réforme institutionnelle de l'ONU. Ce document énumère des recommandations concrètes sur la façon de parfaire le triangle que forment le développement, la liberté et la paix.

Le Kazakhstan convient que ces trois objectifs de notre temps sont indissociables. Nous n'en devons pas moins souligner que la sécurité collective, la paix et la liberté de vivre dans la dignité ne peuvent exister que si l'on instaure les conditions propices au développement des États.

Il est primordial que le développement et les problèmes associés à la réalisation des objectifs du Millénaire dans les délais impartis restent le point de mire de la communauté internationale. À notre avis, le sommet qui se tiendra à New York en septembre 2005 devra être l'occasion de réaffirmer les grandes lignes et l'importance des documents issus des grandes réunions et conférences multilatérales de Monterrey et de Johannesburg, mais aussi bien de Bruxelles, d'Almaty et de Maurice.

Lui-même pays sans littoral, le Kazakhstan plaide en faveur de la pleine prise en considération des intérêts de cette catégorie de pays. À cet égard, nous appelons à l'exécution inconditionnelle du Programme d'action d'Almaty de 2003, dans la mesure où il touche à la prise de décisions en matière de développement économique, de commerce international et de coopération interrégionale.

Le développement économique et social est un élément clef de toute approche préventive de la sécurité collective impliquant l'élaboration, à l'échelle de l'ONU, d'une stratégie de réaction à l'apparition de crises.

Le Kazakhstan applaudit à l'introduction d'une stratégie de lutte contre le terrorisme visant à éliminer les causes et à le faire disparaître comme moyen tactique d'attirer l'attention politique. Le succès de cette stratégie dépendra en grande partie du resserrement de la coopération internationale, régionale et sous-régionale dans la lutte contre le terrorisme international, ainsi que du rôle croissant des organisations régionales dans la lutte contre ce fléau. Cela dit, l'élément le plus efficace d'une stratégie de grande portée réside dans le renforcement de la capacité des États à prévenir les opérations terroristes et le recrutement par les terroristes.

Le Kazakhstan lance un appel en faveur de la conclusion rapide du projet de convention globale sur le terrorisme international afin qu'il soit possible de poursuivre l'élaboration d'un cadre juridique de lutte contre le terrorisme international formant un tout cohérent. Nous nous félicitons de l'achèvement des travaux du Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale, qui était chargé d'élaborer, en vue de son adoption, une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Nous tenons à noter que la recommandation de créer une commission de consolidation de la paix arrive à point nommé. La commission devrait avoir pour tâche principale d'empêcher que ne se reproduisent des situations où l'absence d'une stratégie de consolidation de la paix conduit à l'escalade de conflits internes et à la dégradation continue de la capacité des États à assumer, de façon efficace et responsable, leurs fonctions souveraines. En fonction de la phase atteinte par le conflit considéré, cette commission devrait rendre compte au Conseil de sécurité ou au Conseil économique et social.

Le Kazakhstan pense également que ce n'est qu'en dernier ressort qu'il devrait être décidé de recourir à la force pour préserver la paix et la sécurité internationales, et ce sur la base d'informations dignes de foi et objectives.

Nous tenons à souligner combien il est important que les États Membres renouvellent leur adhésion à la Charte des Nations Unies pour pouvoir mener à bien l'ensemble des tâches difficiles liées à la sécurité, au développement économique et social, ainsi qu'à la restructuration et à la revitalisation de l'ONU et de ses principaux organes et institutions.

Nous partageons l'opinion que ce serait une erreur de traiter les droits de l'homme comme s'ils pouvaient faire l'objet d'un compromis avec d'autres objectifs comme la sécurité ou le développement. À cet égard, l'application générale, par tous les pays, des traités multilatéraux relatifs aux droits de l'homme et la mise en conformité des législations nationales avec les normes internationales existantes sont des facteurs essentiels du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La proposition du Secrétaire général de remplacer la Commission des droits de l'homme par un conseil permanent des droits de l'homme, qui serait un organe principal de l'ONU ou un organe subsidiaire de

l'Assemblée générale, mérite à notre avis d'être étudiée de plus près.

Le Kazakhstan estime que la réforme des trois organes principaux de l'ONU – l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social – qui vise à équilibrer leurs activités et à les renforcer mutuellement, est une question de principe. L'Assemblée générale devrait occuper une position centrale en tant qu'organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU.

Le Kazakhstan s'est à maintes reprises exprimé en faveur de l'augmentation du nombre des membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité, sur la base d'une représentation géographique équitable et du respect de l'égalité souveraine des États.

Comme de nombreux autres États, le Kazakhstan préférerait qu'un consensus sur la réforme du Conseil de sécurité soit trouvé avant le sommet de septembre 2005. Nous pensons également qu'il importe de prêter attention à l'opinion du Secrétaire général lorsqu'il indique qu'au cas où il ne serait pas possible de parvenir à un consensus, cela ne devrait pas servir de prétexte au report de cette importante prise de décision.

Il ne sera pas possible de mettre en œuvre toutes les recommandations du rapport sans disposer d'un Secrétariat compétent et professionnel. Le Secrétariat devrait être pourvu des personnes les mieux à même de s'acquitter des tâches à exécuter. À cet égard, il est très important que les mesures prises pour renforcer le Secrétariat réalisent leur objectif principal : améliorer l'efficacité.

Les dirigeants du monde viendront à New York en septembre pour prendre des décisions capitales relatives aux réformes les plus ambitieuses de toute l'histoire de l'ONU. La capacité de notre Organisation à réagir efficacement face aux menaces et défis mondiaux dépend des recommandations pertinentes que nous formulerons à nos dirigeants. En dépit des critiques dirigées contre l'ONU, le Kazakhstan, comme d'autres États, place tous ses espoirs dans l'Organisation pour assurer la stabilité dans le monde et instaurer un ordre mondial juste et fondé sur des normes universellement reconnues.

M. Zenna (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres délégations pour vous faire part, Monsieur le Président, de ma gratitude et de mes remerciements pour la tenue des présentes séances de

l'Assemblée générale dans le but de procéder à un échange de vues sur le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005). Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir présenté ce rapport qui énonce un plan de campagne pour nos délibérations sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

Nous nous associons aux déclarations faites par la délégation de la Malaisie au nom du Mouvement des pays non alignés, la délégation de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et la délégation du Malawi au nom du Groupe des États d'Afrique.

Le rapport du Secrétaire général constitue à notre avis une bonne base pour entreprendre un examen complet des progrès accomplis dans la réalisation de tous les engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire, y compris les objectifs de développement convenus à l'échelon international, et le partenariat mondial nécessaire à leur réalisation.

Nous relevons avec intérêt l'approche du Secrétaire général qui accorde une attention égale aux aspects de la réforme relatifs au développement, à la sécurité et aux droits de l'homme. Nous sommes fermement convaincus qu'il ne saurait y avoir de paix durable ou de sécurité collective dans notre société planétaire aussi longtemps qu'une pauvreté extrême et une richesse sans précédent coexisteront. Le rapport du Secrétaire général esquisse une stratégie précieuse pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui passe par l'établissement d'un calendrier pour atteindre l'objectif de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement, le succès du cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha, de l'Organisation mondiale du commerce, et l'annulation en totalité de la dette des pays pauvres les plus endettés. L'idée novatrice de lancer en 2005 une Facilité de financement internationale pour permettre de concentrer dans un avenir immédiat les apports d'aide publique au développement mérite également d'être relevée.

Toutefois, nous constatons avec préoccupation que certaines propositions et recommandations importantes du rapport du Projet objectifs du Millénaire et les vues que le Conseil des ministres de l'Union africaine a présentées au Secrétaire général n'ont pas été pour l'essentiel intégrées dans le rapport.

Nous estimons aussi que la situation particulière de l'Afrique et des pays les moins avancés n'a pas été suffisamment prise en compte dans le rapport. La mise en œuvre des OMD dans les délais prescrits est impérative en Afrique subsaharienne, où la majorité des pays appartiennent à la catégorie des pays les moins avancés et restent le centre de l'extrême pauvreté.

Nous approuvons la notion que les menaces à la sécurité sont interdépendantes. Nous sommes fermement convaincus qu'elles pourraient être efficacement enrayerées, contenues ou éliminées grâce à une action collective. Pour renforcer notre sécurité collective, il faut établir un dialogue soutenu entre l'ONU et les organisations régionales comme l'Union africaine. À cette fin, un mécanisme devrait être conçu pour permettre un soutien logistique et financier permanent à une stratégie de paix panafricaine qui comprendrait une force africaine prépositionnée, un système d'alerte rapide à l'échelle du continent, un groupe de médiation et un programme de reconstruction après un conflit. À cet égard, ma délégation souscrit à la recommandation énoncée dans le rapport du Secrétaire général visant à appuyer l'Union africaine dans ses efforts pour mettre en place des forces africaines en attente.

L'ONU assume, à notre avis, une responsabilité particulière dans la promotion et le développement d'une stratégie globale de lutte contre le terrorisme. Nous reconnaissons également la position centrale qu'occupe la coopération internationale et la nécessité de forger des partenariats dans la lutte contre le terrorisme. L'ONU doit établir des partenariats avec les organisations régionales telles que l'Union africaine pour assurer une démarche coordonnée afin de prévenir et de combattre le terrorisme.

Le Secrétaire général a fait des recommandations importantes et pertinentes sur la réforme institutionnelle. À cet égard, nous notons l'idée maîtresse des recommandations concernant la réforme du Conseil de sécurité, en particulier la campagne pour l'élargissement et une meilleure représentativité du Conseil. Nous espérons qu'à nos débats, la question du renforcement de la transparence, des responsabilités et de l'efficacité sera étudiée plus avant.

Nous prenons acte également de la recommandation du Secrétaire général de réformer le Secrétariat et de mieux l'organiser pour qu'il soit une

composante essentielle d'un système efficace de sécurité collective. Nous devons examiner les recommandations du Secrétaire général à cet égard et leur donner suite.

Les recommandations concernant l'Assemblée générale et le Conseil économique et social ne répondent pas aux attentes de la majorité des États Membres, qui ont formulé des observations très pertinentes et qui espèrent que ces organes principaux seront investis de l'autorité et des mécanismes voulus pour faire face efficacement aux menaces et aux défis en général identifiés et pour traiter des questions de développement en particulier. Nous continuons d'espérer que nous pourrions remédier aux dites lacunes et rétablir le rôle de l'Assemblée générale en tant qu'organe directeur, démocratique et universel de l'ONU.

Puisque le Conseil économique et social constitue un organe essentiel et principal de l'ONU, chargé des questions de développement économique et social, il serait ironique que nous ne parvenions pas à le renforcer au moment même où la pauvreté, les maladies et la dégradation de l'environnement figurent parmi les principales menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Assurer l'efficacité de la réforme de l'ONU exigera, à notre sens, coordination et synergie entre l'Assemblée, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Nous avons constaté que les organisations régionales et sous-régionales étaient d'indispensables véhicules pour le maintien de la paix et de la sécurité et la promotion du développement économique et du progrès social. Compte tenu de l'importance du rôle que jouent des organisations régionales telles que l'Union africaine dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement, ma délégation espère voir encore renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, conformément à la recommandation pertinente.

Le Président : J'attire l'attention des membres sur le fait qu'il reste encore 35 orateurs. Nous avons la possibilité de terminer demain soir si, évidemment, les intervenants voulaient bien ne pas être trop longs. Je lance donc un appel pour que demain, les représentants des États s'efforcent d'être concis.

La séance est levée à 18 h 15.